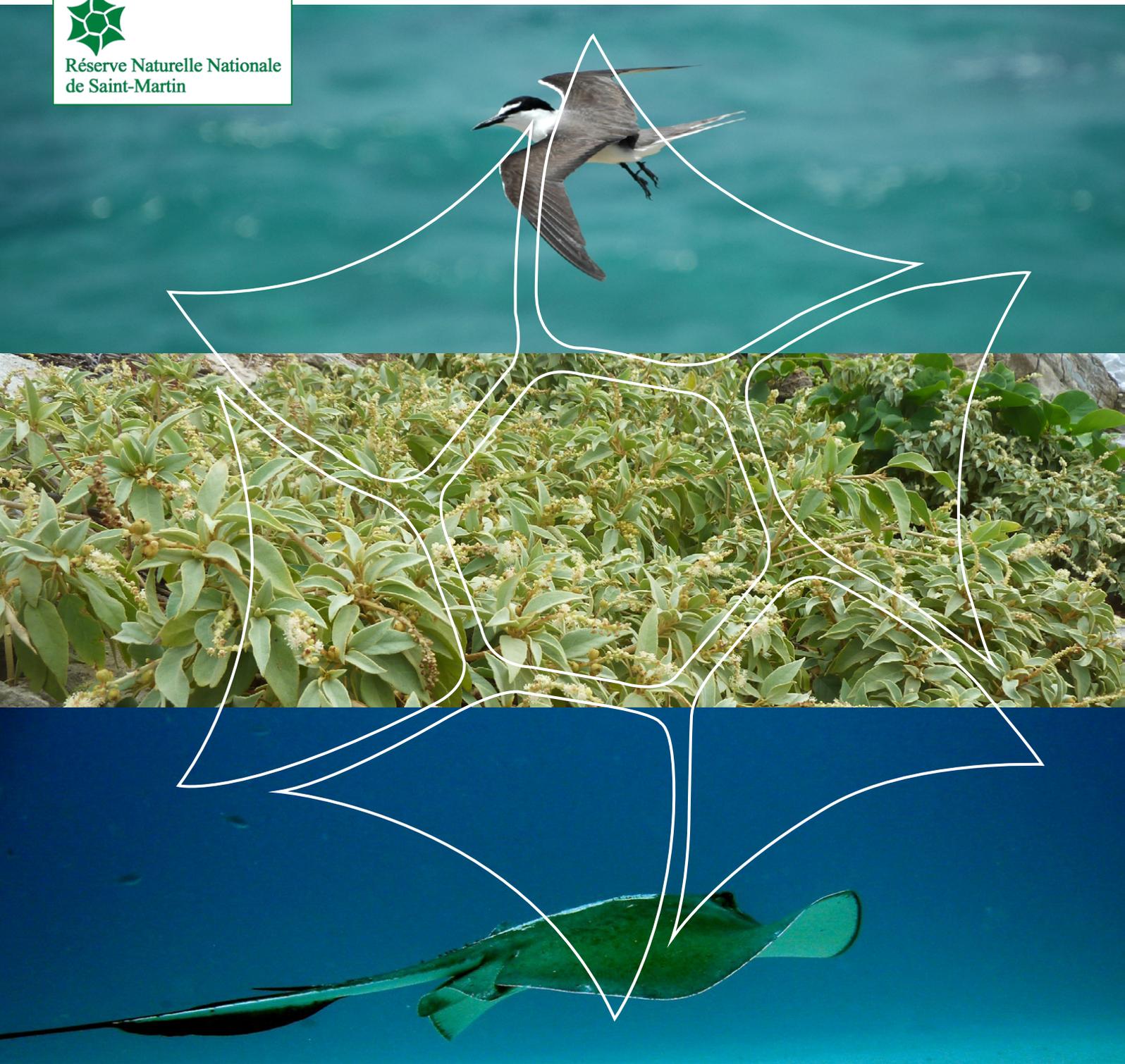




Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Sommaire

Présentation de la RNN

- Description 4
- Biodiversité 5 - 8
- Délimitation 9 - 10
- Réglementation 11 - 12
- Gestion 12
- L'équipe 13

Présentation du plan du gestion 2018-2027 14 - 18

Rapport d'activités au 31 décembre 2023 21 - 69

Composition et fonctionnement du comité consultatif 71 - 74



Présentation de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin



Localisation : île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

Surface totale 3 060 hectares, dont :

Terrestre : 153 hectares

Marine : 2 907 hectares

Type de protection : Réserve naturelle nationale

Le gestionnaire de la Réserve naturelle nationale a été agréé par arrêté préfectoral 2021-105 au titre d'association de protection de l'environnement.

Catégorie UICN : IV

Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

Présentation

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés :

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de magnoliophytes marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques :

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de magnoliophytes marines

Falaises sur la côte Est de l'îlet Tintamarre





Biodiversité

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques (climat du sol) de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone inter-tropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est

composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.

Les herbiers sous-marins sont composés de magnoliophytes marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).

Corail corne d'élan - *Acropora palmata*



Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de magnoliophytes marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par plusieurs conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

Cactus tête à l'anglais - *Melocactus intortus*



L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*
Colombe à queue noire, *Columbina passerina*
Frégate superbe, *Fregata magnificens*
Grande Aigrette, *Ardea alba*
Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*
Mouette atricille, *Larus atricilla*
Paruline jaune, *Dendroica petechia*
Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*
Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*
Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*
Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés.

Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs



Aigrette neigeuse – *Egretta thula*

répartis sur l'ensemble de l'île, dont deux sont classés en réserve naturelle (Salines d'Orient et étang aux Poissons).

Les tortues

Les sites de la réserve naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



Tortue imbriquée - *Eretmochelys imbricata*

Les mammifères marins

- *Delphinus delphis* (dauphin commun)
- *Stenella attenuata* (dauphin tacheté pantropical)
- *Stenella frontalis* (dauphin tacheté de l'Atlantique)
- *Stenella longirostris* (dauphin à long bec)
- *Tursiops truncatus* (grand dauphin)
- *Globicephala macrorhynchus* (globicéphale tropical)
- *Orcinus orca* (orque)
- *Megaptera novaeangliae* (baleine à bosse)
- *Physeter macrocephalus* (cachalot)

Toutes les espèces de mammifères marins sont protégées et la partie marine de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin est dans le périmètre de l'aire marine protégée du sanctuaire Agoa, qui s'étend sur les ZEE de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Baleine à bosse - *Megaptera novaeangliae*



Délimitation

La superficie totale de la Réserve naturelle est d'environ 3 060 hectares, dont 153,4 hectares de partie terrestre.

La partie terrestre est constituée des parcelles cadastrales correspondant aux cinquante pas géométriques et aux sites suivants :

Le Rocher Créole : n° AT 5 et 6 ;
 Bell Point : n° AT 4, 7, 9, 12, 13, 14 et 126 ;
 Pointe des Froussards : n° AT 138, 140 et 143 ;
 Eastern Point et Grandes Cayes : n° AT 29, 30 et 33 ;
 Les abords des Salines d'Orient : n° AW 8, 37, 38, 39, 40, 45, 545 et 548, ainsi que les portions de chemins situées entre les parcelles 8

et 545, 39 et 40, 37 et 38, 45 et 546 ;
 Les abords de l'Étang aux Poissons : n° AW 43 et 546, ainsi que la portion de chemin située entre ces deux parcelles ;
 Baie de l'embouchure et Coconut Grove : n° AW 23 ;
 Ilet Pinel : n° AT 36 (à l'exclusion de la zone d'accueil de la plage délimitée sur le plan cadastral annexé au décret) et AT 125 ;
 Petite Clef : n° AT 38 et 39 ;
 Tintamarre : n° AX 1 ;
 Caye Verte : n° AW 24 ;
 Les Ilets de la baie de l'embouchure : n° AY 56, 57 et 58,



Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique.

Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8. Les conditions climatiques et la houle mettent à rude épreuve ces installations, qui doivent être entretenues régulièrement par les agents de la Réserve naturelle.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamarre

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamarre

Bouée n° 6 : entre Tintamarre et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

.....

Bouée de délimitation de la Réserve naturelle au large de l'îlet Pinel



Réglementation

Décret n 98-802 du 3 septembre 1998 Art.

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;
De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;
2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 11. - Il est interdit :

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;

4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;

5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;

6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature.

Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

Art. 13. - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 14. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Réglementation

Art. 16. - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 18. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

Art. 19. - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

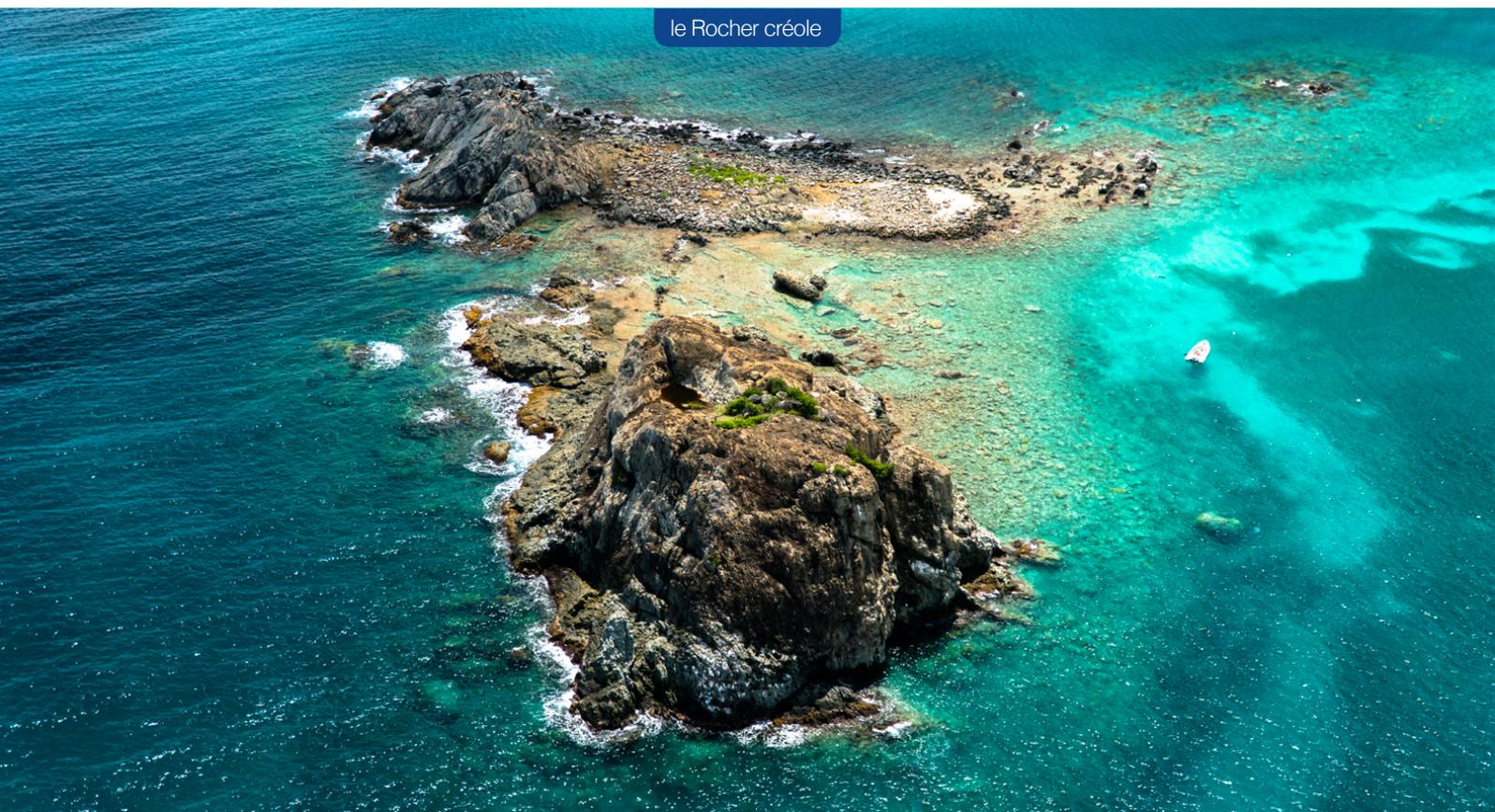
Art. 20. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

Art. 21. - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.

Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 22. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 23. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



le Rocher créole

L'équipe

Direction

• Amandine Bordin

Recrutée le 1er décembre 2023, Amandine Bordin a rejoint l'équipe en tant que directrice de l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin, où elle assume également le rôle de conservatrice. Avec une vision claire des défis à relever, elle s'apprête à poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion en cours, tout en optimisant la gestion administrative de la réserve, en la dotant de nouveaux outils.



Adjointe de Direction

• Alexina Paya

En poste depuis le 1er juin 2023 en tant que responsable administrative, elle assiste la direction dans la gestion de l'association. Grâce à son master en dynamique des écosystèmes aquatiques obtenu en 2015 à l'université de Pau et des pays de l'Adour, elle peut participer aux opérations scientifiques ou aux aménagements terrestres et maritimes portés par l'association de gestion de la réserve naturelle. Elle détient un permis côtier et un niveau 3 de plongée.



Pôle études scientifiques

• Julien Chalifour

Le responsable de ce pôle est titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés. Il encadre les stagiaires et mène des actions de sensibilisation du public et des scolaires.

Ses certifications professionnelles lui permettent d'intervenir sur le terrain : permis de navigation hauturier et plongeur professionnel (CAH1B). Il est également assermenté.



• Aude Berger

Diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement de l'Université des Antilles, elle est plongeuse professionnelle (CAH 1B) et possède un permis de navigation hauturier. Elle pilote le programme LIFE BIODIV'OM et les deux projets du plan France Relance.



• Clément Bonnardel

Chef du projet ReCorEA, il est titulaire d'un master international en biologie de la conservation des espèces et s'est spécialisé en écologie comportementale et gestion de la faune. Il est plongeur scaphandrier de niveau 2B et détient un permis côtier.



Pôle éducation et environnement

• Vincent Oliva

Le responsable de ce pôle est en charge de la sensibilisation du public jeune et moins jeune à la protection de l'environnement. Il est, en tant que télépilote certifié, le référent drone pour l'AGRNSM. Assermenté, il est également plongeur professionnel (CAH1B) et détient son permis côtier.



Pôle aménagement, surveillance et police de l'environnement

Sur le terrain en permanence, les gardes de la Réserve assurent plusieurs fonctions:

- Aménagement des espaces naturels
- Pose et entretien des mouillages
- Suivi des chantiers d'aménagements
- Participation aux suivis scientifiques

Commissionnés et assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.

• Christophe Joe

Garde animateur technicien depuis 2002, il est le référent police et pépinière et occupe la fonction police de la nature et sensibilisation. Assermenté et commissionné loi sur l'eau, il bénéficie d'une reconnaissance d'agent forestier et d'aménagement des espaces naturels. Originaire de Saint-Martin et plurilingue, il facilite les échanges avec le public. Titulaire d'un permis de navigation (côtier) et plongeur de niveau 2, il renforce l'équipe de terrain.



• Ashley Daniel

Garde depuis 2015, originaire de Saint-Martin et plurilingue, elle est la référente activités commerciales et camping. Elle est titulaire d'un permis bateau et d'un niveau 2 de plongée. Assermentée, elle est par ailleurs commissionnée loi sur l'eau.



• Théo Tondou

Recruté en novembre 2023 au poste de technicien afin de renforcer le pôle, il est titulaire d'un BTS en pêche et gestion de l'environnement marin. Il est référent camping et mouillage nocturne. Originaire de Saint-Martin, il possède un permis côtier et une formation initiale capitaine 200 et 500.



┌

Présentation du plan de gestion 2018 – 2027

└

Présentation du plan de gestion 2018 - 2027

Le bureau d'études Stegastes Environnement a été mandaté par la Réserve naturelle et a désigné Amandine Vaslet, docteur en biologie marine, pour faire l'évaluation du premier plan de gestion et réaliser le second. Ce plan de gestion, obligation réglementaire pour toutes les réserves naturelles, constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de la Réserve.

L'évaluation du premier plan de gestion s'est avérée très positive, puisque 61% des 104 actions préconisées ont été réalisées à 100% et 22 à plus de 75%. 4 actions seulement n'ont pas été réalisées, dont la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles *iguana delicatissima*, en raison de l'explosion des populations d'iguanes communs *iguana iguana*, dont l'espèce n'est plus protégée, mais pas chassable.

Après l'évaluation, le nouveau plan de gestion a été adapté à l'évolution de la Réserve.

Ce plan de gestion a été réalisé suivant la nouvelle méthodologie mise en place par l'Office français de la biodiversité et Réserves naturelles de France, validée en début d'année 2018. Cette méthodologie place l'évaluation des actions définies au coeur du plan de gestion.

Le plan de gestion 2018 - 2027 est composé de trois parties :

- Diagnostic et état des lieux de la Réserve naturelle
- Gestion de la Réserve naturelle (avec tableaux de bord)
- Fiches action pour chacune des 125 actions

Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, les opérations sont regroupées en 9 domaines d'activité, qui sont :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
- Prestations de conseils, études et ingénierie
- Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
- Interventions sur le patrimoine naturel
- Management et soutien
- Création de supports de communication et de pédagogie
- Prestation d'accueil et d'animation
- Participation à la recherche

L'objectif principal du plan de gestion 2018 - 2027 reste le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins, lacustres et terrestres sur le territoire de la Réserve naturelle de Saint-Martin. À partir de cet objectif principal, 9 objectifs à long terme - au lieu de 7 dans le plan de gestion précédent - ont été définis pour la préservation du patrimoine naturel.

Ces 9 objectifs à long terme sont :

- 1 • Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées
- 2 • Favoriser la conservation des herbiers de magnoliophytes marines
- 3 • Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- 4 • Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies
- 5 • Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins
- 6 • Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs
- 7 • Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
- 8 • Favoriser la conservation de la végétation xérophile
- 9 • Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles

Également, 5 facteurs clés de la réussite regroupent toutes les actions nécessaires à la gestion quotidienne de la Réserve naturelle, portant ainsi le total des objectifs à 14.

Ces 5 facteurs clés sont :

- 1 • Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve
- 2 • Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- 3 • Optimiser les moyens de gestion
- 4 • Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
- 5 • Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Les 125 actions définies et planifiées sont synthétisées dans des tableaux de bord, renseignés par 3 types d'indicateurs permettant d'évaluer les actions, ce qui permet de suivre si les actions inscrites sont effectuées et efficaces.

Les 3 types d'indicateur :

- Indicateur d'état : suit l'évolution du patrimoine naturel
- Indicateur de pression : caractérise les menaces affectant le patrimoine naturel
- Indicateur de réalisation : rend compte de la réalisation effective de l'action

Chaque action est inscrite sur une fiche qui reprend l'objectif de l'action, sa localisation, sa période de réalisation, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, les financements possibles et les indicateurs retenus pour l'évaluer.

Quelques exemples parmi les 125 actions inscrites au plan des gestion :

- Poursuivre le suivi et l'état de santé des écosystèmes coralliens, grâce au suivi scientifique des coraux, des poissons et des invertébrés.
- Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins grâce à des conférences publiques, des interventions pédagogiques dans les écoles, ainsi que par la création de panneaux informatifs et d'affiches.
- Évaluer et suivre les populations de *melocactus intortus* et de gaïacs. Poursuivre leur suivi scientifique et cartographier les formations végétales terrestres de la Réserve naturelle.
- Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la Réserve, notamment en éditant et diffusant des supports de communication sur la réglementation.

Le plan de gestion et sa synthèse sont consultables et téléchargeables sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

Le tableau en pages 17 et 18 présente les 125 actions du plan de gestion et à quel(s) objectif(s) ou facteur clé chacune est rattachée.

Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjeux et objectifs
CS : Connaissance et suivi du patrimoine naturel			
CS1	Actualiser cartographie biocénoses marines	1	OLT1, OLT2, FCR4/OLT
CS2	Suivi état de santé des communautés benthiques et récifales	1	OLT1
CS3	Développer et tester réhabilitation communautés coralliennes et espèces associées	2	OLT1
CS4	Réaliser le suivi ichtyofaune	1	OLT1
CS5	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve communautés récifales	1	OLT1
CS6	Suivre état santé herbiers	1	OLT2
CS7	Développer et tester réhabilitation des herbiers	2	OLT2
CS8	Suivre macrofaune herbier	1	OLT2
CS9	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve des herbiers	1	OLT2
CS10	Suivre fréquentation RNN	1	OLT1,2 ; FCR1/OLT
CS11	Veille EEE	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9
CS12	Evaluer/suivre impact des EEE	3	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9
CS13	Suivre activité de ponte des tortues marines	1	OLT3
CS14	Suivre état écologique des sites de ponte tortues marines	1	OLT3
CS15	Suivre les populations de tortues fréquentant les eaux de la RNN	3	OLT3
CS16	Suivre les échouages de tortues	1	OLT3, 4, 5
CS17	Suivre les populations juvéniles de requins et raies	2	OLT4
CS18	Evaluer les condition écologiques nurseries raies/requins	3	OLT4
CS19	Evaluer populations mammifères marins	1	OLT5
CS20	Suivre nidification oiseaux marins	1	OLT6
CS21	Suivre succès reproducteur noddis bruns	2	OLT6
CS22	Suivi échouages oiseaux	3	OLT6, 7
CS23 et 24	Suivre les limicoles et leur nidification	1 et 2	OLT7
CS25	Suivi nidification Petites sternes	2	OLT7
CS26	Appui suivi physico-chimique étangs	2	OLT7
CS27	Réaliser suivi mangroves	3	OLT7
CS28	Réaliser une cartographie des mangroves	1	OLT7
CS29	Inventaires floristiques des sites terrestres	3	OLT8
CS30	Cartographie des espèces végétales patrimoniales	1	OLT8
CS31	Etat santé melocactus	1	OLT8
CS32	Etat de santé des Gaïacs	1	OLT8
CS33	Favoriser les condition réintroduction IPA	1	OLT9
CS34	Faisabilité réintroduction ex-situ IPA	3	OLT9
CS35	Acquisition de connaissances patrimoine naturel RNN	1	FCR4/OLT
CS36	Etude de perception RNN	3	FCR5/OLT
SP : Surveillance du territoire et Police de l'Environnement			
SP1	Effectuer des patrouilles de surveillance de la RNN	1	FCR1
SP2	Poursuivre les missions de Police de l'Environnement	1	FCR1
SP3	Renforcer la collaboration entre institution chargées de la police à St Martin	1	FCR1
SP4	Renforcer la collaboration Police-Justice	1	FCR1
SP5	Participer aux opérations inter-services Police de l'Environnement à St Martin	1	FCR1
SP6	Poursuivre le label société partenaire avec les opérateurs	2	FCR1
CI : Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel			
CI1	Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles	1	OLT1-2
CI2	Mettre en place des aménagements d'accueil du public	1	OLT1-2-7-8
CI3	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	1	OLT7, FCR2
CI4	Finaliser la pose de barrières	1	OLT7-8-9
CI5	Aménager des espaces de stationnement	1	OLT7-8-9
CI6	Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2	OLT1-2-8
CI7	Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées	1	FCR2
CI8	Réaliser des aménagements de mise en valeur géologique, culturelle, archéologique	1	FCR2
CI9	Entretien et renouveler les aménagements	1	FCR3
CI10	Entretien les balises et mouillages	1	FCR3
CI11	Entretien les sentiers de randonnée	1	FCR3
CI12	Entretien le sentier sous-marin	1	FCR3
IP : Intervention Patrimoine naturel			
		1	OLT1-2-3-4-6
IP1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	OLT1-2-3-6-7-8-9
IP2	Entretien et nettoyer les sites	1	OLT1-2-3-6-7-8-9
IP3	Extraire les macrodéchets	1	OLT1-2-7-8
IP4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	2	OLT1-2-6-7-8-9
IP5	Actions de gestion des EEE	2	OLT1, 2, 6, 7, 8, 9
IP6	Réhabilitation des récifs coralliens et herbiers	1	OLT1, 2
IP7	Préconisations d'aménagements sites de ponte tortues marines	1	OLT3
IP8	Réhabilitation nurseries requins et raies	3	OLT4
IP9	Aménagement pour l'accueil de l'avifaune	2	OLT7
IP10	Restaurer et maintenir fonctionnement écologique des étangs	1	OLT7
IP11	Revégétaliser les espaces terrestre dégradés	1	OLT7, 8, 9
IP12	Maintenir l'habitat favorable à l'IPA	1	OLT9

Liste des actions du plan de gestion

MS : Management et soutien			
MS1	Participer au suivi biocénoses marines du réseau de réserves	1	OLT1, 2, FCR5/OLT
MS2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2	OLT1-2, FCR2
MS3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous marins ou terrestres	2	OLT1-2, FCR2
MS4	Contribuer à de nouvelles mises en protection patrimoine naturel	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, FCR1
MS5	Favoriser la mise en place sanctuaire de requins et raies	2	OLT4
MS6	Participer à la gestion AGOA	2	OLT5
MS7	Initier observatoire échouages avifaune	3	OLT6
MS8	initier évolution réglementation chasse à St Martin	2	OLT7
MS9	Participer au réunion et pilotage mise en protection nouveaux espaces	2	OLT8
MS10	Participer à la conservation de nouveaux espaces terrestres protégés	2	OLT8
MS11	Participer au PNA IPA	1	OLT9
MS12	Renforcer la collaboration pour conservation IPA	1	OLT9
MS13	Réfléchir aux possibilités d'intervention comme prestataire patrimoine naturel (ICBI)	2	FCR2
MS14	Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI	1	FCR3
MS15	Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	1	FCR3
MS16	Assurer formation personnel protocoles scientifiques	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT
MS17	Assurer le secrétariat	1	FCR3
MS18	Assurer la gestion des ressources humaines	1	FCR3
MS19	Assurer la comptabilité et la gestion administrative	1	FCR3
MS20	Rechercher de nouveaux moyens de financements	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT
MS21	Assurer le recrutmnt, l'encadrmt et la formation des bénévoles, stagiaires et agents	2	FCR3
MS22	entretenir et renouveler le matériel et les locaux	1	FCR3
MS23	Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN	2	FCR3
MS24	Organiser et animer le Comité Consultatif	1	Actions MS24-MS25
MS25	Rédiger et diffuser les Rapports d'Activité, d'études et comptes-rendus	1	FCR3
MS26	Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"	1	FCR3
MS27	Développer et actualiser le Tableau de Bord de la RNN et définir les indicateurs	1	FCR3
MS28	Evaluer le PdG	1	FCR3
MS29	Rédiger le Plan de Gestion 2028-2037	1	FCR3
MS30	Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN	1	FCR4/OLT
MS31	Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat...	1	FCR4/OLT
MS32	Faire de la RNN un vecteur de promotion patrimoine naturel, de l'éco-tourisme (ICBI)	1	FCR5/OLT
MS33	Initier et participer à la gestion durables de nouveaux espaces marins de la ZEE	2	FCR5/OLT
MS34	Renforcer les partenariats avec Sint-Maarten	3	FCR5/OLT
MS35	Renforcer les partenariats avec Saint-Barthelemy	1	FCR5/OLT
MS36	Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des Petites Antilles	1	FCR5/OLT
MS37	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux régionaux	1	Actions MS27-MS28
MS38	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux nationaux	1	FCR5/OLT
MS39	Participer aux colloques régionaux, nationaux et internationaux	1	FCR5/OLT
PR : Participation à la recherche			
PR1	Renforcer les partenariats d'étude des cétacés	2	OLT5
PR2	Développer et valoriser les collaborations avec experts, scientifiques et org; de recherche	1	FCR4/OLT
CC : Communication et pédagogie, création de supports de communication			
CC1	Editer et diffuser des supports : réglementation de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9
CC2	Editer et diffuser des supports patrimoine naturel de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9
CC3	Actualiser le site internet de la RNN et réseaux sociaux	1	FCR2
CC4	Rédiger, éditer et diffuser le journal de la RNN	1	FCR2
CC5	Adapter la documentation institutionnelle au contexte St Martin	1	FCR2
CC6	Réaliser des films docu sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel	3	FCR2
CC7	Editer et diffuser un résumé du PdG	1	FCR2-3
CC8	Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias	1	FCR2
CC9	Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques de la RNN	1	FCR2
CC10	Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN via l'ICBI	2	FCR2
PA : Prestations d'accueil et d'animation			
PA1	Former les opérateurs commerciaux exerçant en RNN	1	OLT1-2
PA2	Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	1	OLT3
PA3	Sensibiliser la population à la protection des raies et requins	1	OLT4
PA4	Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins	1	OLT5
PA5	Réaliser des interventions scolaires	1	FCR2
PA6	Sensibiliser le public aux objectifs de la RNN et au patrimoine naturel	1	FCR2
PA7	Poursuivre et développer un programme de sciences participatives	1	FCR2
PA8	Participer aux manifestations locales	1	FCR2

Sommaire

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Les activités rapportées dans ce document correspondent à l'un des 9 objectifs à long terme ou à l'un des 5 facteurs clés du plan de gestion 2018 – 2027 (voir le détail pages 15 et 16).

Certaines activités peuvent être rattachées à plusieurs objectifs.

Chaque opération est numérotée et classée, selon le domaine d'activité auquel elle appartient dans le plan de gestion:

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)

Interventions sur le patrimoine naturel (IP)

Management et soutien (MS)

Surveillance du territoire et police (SP)

Création de supports de communication et de pédagogie (CC)

Prestation d'accueil et d'animation (PA)

Management et soutien (MS)

Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI)

Objectif à long terme 1

Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées 22

Objectif à long terme 2

Favoriser la conservation des herbiers de magnoliophytes marines 31

Objectif à long terme 3

Favoriser la conservation des populations de tortues marines 34

Objectif à long terme 4

Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies 36

Objectif à long terme 5

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

Objectif à long terme 6

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs 37

Objectif à long terme 7 Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs	38
Objectif à long terme 8 Favoriser la conservation de la végétation xérophile	
Objectif à long terme 9 Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles	40
Facteur clé de réussite 1 Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve	41
Facteur clé de réussite 2 Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	44
Facteur clé de réussite 3 Optimiser les moyens de gestion	55
Facteur clé de réussite 4 Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes	61
Facteur clé de réussite 5 Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve	63



Replantation de mangrove par une élève du collège Roche gravée de Moho

「 Rapport d'activités au 31 décembre 2023 」

Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions CS2, MS 39

- Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales
- Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

2023, un triste record de température et de blanchissement corallien

En août 2023, la Martinique et la Guadeloupe ont été témoins d'un blanchissement corallien d'une ampleur inégalée depuis 2005, phénomène qui s'est étendu quelques semaines plus tard à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce blanchissement, qui se manifeste lorsque les températures de l'eau excèdent 30°C, dépend de l'intensité et de la durée de cette hausse thermique. Les récifs coralliens des Antilles françaises ont donc enduré en 2023 un épisode majeur de blanchissement. Déjà éprouvés par une épidémie en 2019-2020 et par une maladie affectant les oursins diadèmes, défenseurs essentiels contre les macro-algues envahissantes, les coraux sont aujourd'hui encore plus vulnérables aux stress environnementaux. Plus précisément, la zooxanthelle,

micro algue symbiotique et source d'énergie vitale pour les coraux, devient déficiente et même toxique sous l'effet du blanchissement.

La bonne nouvelle – bien qu'aucune évaluation de l'impact réel de cet épisode n'ait été réalisée – reste que des observations ponctuelles au sein de la réserve naturelle de Saint-Martin révèlent un taux encourageant de rétablissement des coraux affectés, contrastant avec les situations observées en Martinique et en Guadeloupe. Il apparaît que la brièveté de la hausse des températures dans les eaux des Îles du Nord a pu modérer les conséquences du phénomène. Cet épisode majeur a cependant fait l'objet d'un signalement national et d'un appel à soutien financier pour l'évaluer et le documenter.

Acropora blanchi fin 2023



Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions CS2, MS 39

- Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales
- Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

Rencontre IFRECOR à Saint-Barthélemy

Du 18 au 22 septembre 2023, l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) a orchestré une rencontre à Saint-Barthélemy, appuyée par l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE). Cette assemblée a mobilisé des représentants des services de l'État des Antilles françaises et des spécialistes des milieux coralliens, dans le but d'examiner l'état des récifs coralliens, les stratégies de conservation et les avancées scientifiques. Les discussions ont également porté sur les défis émergents, tels que les maladies coralliennes, les perturbations climatiques et les récents épisodes de blanchissement des coraux.

Cet atelier technique de spécialistes a permis d'initier de nouvelles collaborations, notamment avec une experte algologue. Son expertise sera sollicitée en 2024 pour enrichir l'inventaire des algues marines des fonds de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. L'Office Français de la biodiversité (OFB) a été sollicité pour le financement de cette mission. Les échanges ont permis d'identifier un besoin commun de compléter les connaissances sur les populations d'algues à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Dans le but d'organiser une mission commune d'inventaire en 2024, l'AGRNSM a sollicité un soutien financier de l'OFB. Malheureusement cette mission n'aura pu se concrétiser début 2024 à Saint-Martin, faute de financement.

Après avoir organisé des prospections sous-marines pour confirmer ces signalements de blanchissement, l'association de gestion de la réserve naturelle (AGRNSM) a décidé de solliciter le fonds IFRECOR dédié afin de mettre en œuvre une nouvelle évaluation de l'impact de l'événement, grâce à l'intervention d'un bureau d'études spécialisé. Une procédure de mise en concurrence a été diligentée pour sélectionner un bureau d'études expert en la matière et l'AGRNSM était en fin d'année dans l'attente de la sélection par les services de l'Etat de la proposition de services retenue. L'objectif : quantifier le phénomène et évaluer ses impacts sur les récifs de l'île.

Cette démarche de l'AGRNSM souligne l'engagement de l'association de gestion de la réserve naturelle comme porteur de projets locaux, pour faire face aux changements globaux, en collaboration avec les instances impliquées dans la conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés.

Malheureusement, les fonds sollicités n'ayant pu être mobilisés (IFRECOR/UT DEAL), l'évaluation des impacts locaux de cet événement majeur n'aura pu être mis en œuvre, malgré la mobilisation des équipes locales.



Acropora blanchi fin 2023

Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Action MS1

– Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des réserves

Partenariat entre réserves

Julien Chalifour a apporté son soutien à l'équipe de gestion de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite-Terre, en Guadeloupe, en participant au suivi annuel de l'état de santé de ses récifs et de ses herbiers. La mission de cette année, qui s'inscrit dans un partenariat de longue date, a également bénéficié de l'expertise de Sébastien Gréaux de l'Agence territoriale

de l'environnement de Saint-Barthélemy. Cette mission était coordonnée et pilotée par les ingénieurs spécialistes du bureau d'étude Créocéan. Les plongées ont permis de mesurer l'ampleur du récent blanchissement corallien en Guadeloupe, avec notamment l'observation de la mortalité d'un grand nombre de colonies historiques de coraux cornes d'élan, *Acropora palmata*.

Ces coraux cornes d'élan en pleine santé ne sont plus qu'un souvenir à Petite-Terre



Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions CS1, CS3, IP6 et PR2

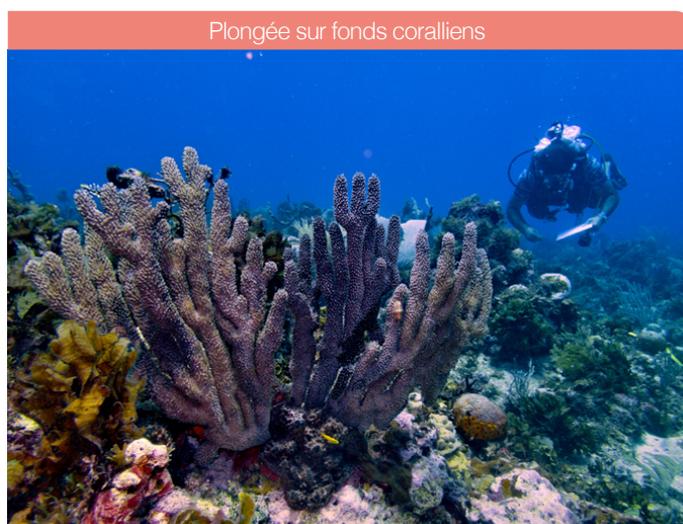
- Actualisation de la cartographie
- Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)
- Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers
- Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

Le projet ReCorEA avance à grand pas

Attributaire du projet ReCorEA lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour la résilience des récifs coralliens et leurs écosystèmes associés (herbiers et mangroves), l'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin a recruté Clément Bonnardel au poste de chef de ce projet, dont la priorité réside dans la révision et le renforcement du parc de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) et de restauration de la mangrove. Financé par l'OFB, le projet ReCorEA reçoit également le soutien de la Fondation Véolia Environnement et d'Atout France.

Phase préliminaire

Il s'agit de mettre à jour la cartographie des zones terrestres et maritimes de la réserve, qui date du début des années 2000, mais aussi de créer celle des zones adjacentes, en dehors de la réserve : Grand-Case, Anse Marcel, Cul-de-Sac et la baie Orientale. Cette cartographie s'appuie sur un processus de reconnaissance automatisée par ordinateur à partir d'images satellite. Pour cela, le prestataire i-Sea fait appel à des relevés de terrain actuels mis en œuvre par le chef de projet et l'ensemble de l'équipe de gestion, afin de caractériser et de localiser un échantillon robuste des habitats présents : sable, mangrove, récif corallien, herbiers... Au terme de l'année 2023, les données collectées sur le terrain par l'AGRNSM ont permis d'apprendre à l'intelligence artificielle, développée par i-Sea, à reconnaître et cartographier les habitats naturels à partir d'images satellites. Une version de travail a pu être livrée en fin d'année. Cette première ébauche nécessite des corrections pour mieux discriminer les différentes catégories d'habitats. L'analyse des images satellites permet également d'identifier les zones les plus fréquentées par les bateaux, de connaître leur taille et leur position. Ces informations s'avèreront essentielles pour élaborer des propositions d'architecture et de dimensionnement de la future stratégie de mouillage en réserve.



Ces analyses ont aussi produit d'intéressants résultats quant à l'évolution du dessin du trait de côte, en comparant des photos aériennes datant de février 2017 avec des images prises en janvier 2023. Borné par la limite de la végétation ou par les constructions, ce trait de côte a reculé d'une trentaine de mètres sur certains sites, mais aussi avancé de quelques mètres sur de rares autres. Parallèlement, une douzaine de professionnels de la mer ont fait part à Clément Bonnardel de leurs avis concernant les infrastructures déjà présentes en réserve. Où y a-t-il des mouillages ? Les utilisent-ils ? Les estiment-ils sûrs ? Répondent-ils à leurs besoins ? L'enquête se poursuit auprès des professionnels, mais également des plaisanciers et d'institutions comme la DEAL, la Direction de la mer ou la Brigade nautique. L'objectif est de définir une stratégie fruit d'un compromis entre conservation des habitats, capacité d'accueil des usagers de la mer (commerciaux et plaisanciers) et encadrement raisonné des usages. Pour faire face à la faible mobilisation des usagers concernant ces entretiens bilatéraux, un questionnaire en ligne a été lancé afin de rassembler un maximum de retours pour la mise en place d'une stratégie de mouillage adaptée.

Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions CS1, CS3, IP6 et PR2

- Actualisation de la cartographie
- Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)
- Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers
- Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

Phase de gestion

Fruit de ce de travail préparatoire, le déploiement du nouveau parc de mouillages, planifié pour l'été 2024, pourra être opéré : renforcement de l'existant et implantation de nouvelles zones. Il s'accompagnera de la mise en œuvre d'un cadre réglementaire concernant les usages sur l'ensemble de l'espace protégé, pour garantir l'efficacité de l'approche et la conservation des habitats marins.

Phase de suivi

Avant, pendant et après déploiement du parc de mouillage, divers suivis sont programmés pour évaluer l'état initial et l'évolution de l'état de santé des 3 principaux habitats concernés par le projet ReCorEA : mangroves, herbiers marins et communautés coralliennes. L'objectif est d'évaluer et de suivre dans le temps l'efficacité du dispositif. Le suivi de l'état de santé des mangroves développé en collaboration avec le pôle relais zones humides du comité français de l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) devrait voir le jour et mis en place de façon pérenne dans le cadre du projet.

Phase de sensibilisation

Essentielle, cette sensibilisation a déjà démarré, notamment lors de "La journée pour les oubliés des vacances" organisée par le Secours populaire, qui a permis à 300 enfants de Saint-Martin, Sint Maarten, Anguilla et la Guadeloupe de découvrir avec la réserve la richesse écologique de la baie de l'Embouchure. Ou encore lors de sorties terrain avec divers établissements scolaires comme le collège roche gravée de Moho ou le lycée Robert Weinum. Elle se poursuit et se poursuivra dans l'ensemble des établissements scolaires saint-martinois. L'enjeu est d'initier une prise de conscience quant à la richesse et la fragilité de ces écosystèmes indispensables, pour faciliter l'acceptation et l'adhésion à de nouvelles mesures de gestion des usages au sein de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin.



Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions CS1, CS3, IP6 et PR2

- Actualisation de la cartographie
- Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)
- Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers
- Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

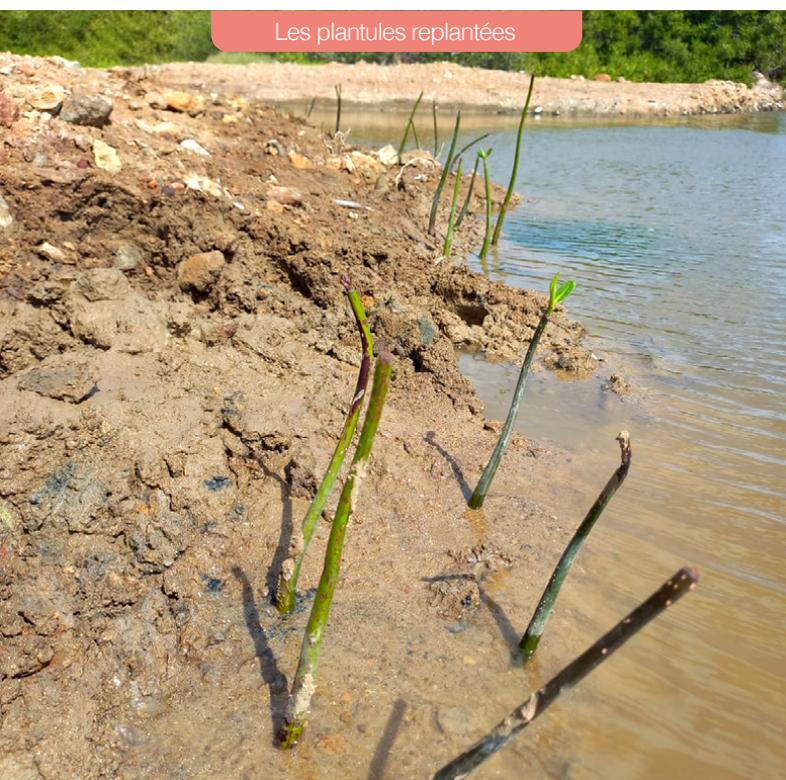
Replantation de la mangrove

Également inscrite dans le programme ReCorEA Saint-Martin, la plantation de plantules de palétuviers issus de la pépinière de la réserve continue autour de la Saline d'Orient et de l'étang aux Poissons, notamment avec les classes "Aires marines éducatives", ou encore sur le site du projet "Mangrove Nursery" par les agents de l'AGRNSM, mais aussi grâce à la société commerciale Seagrape Tours, qui invite ses clients touristes à participer à la restauration de la mangrove. Parallèlement, 33 élèves "écodélégués" du lycée Robert Weinum ont été sensibilisés à la fragilité des récifs coralliens, des herbiers

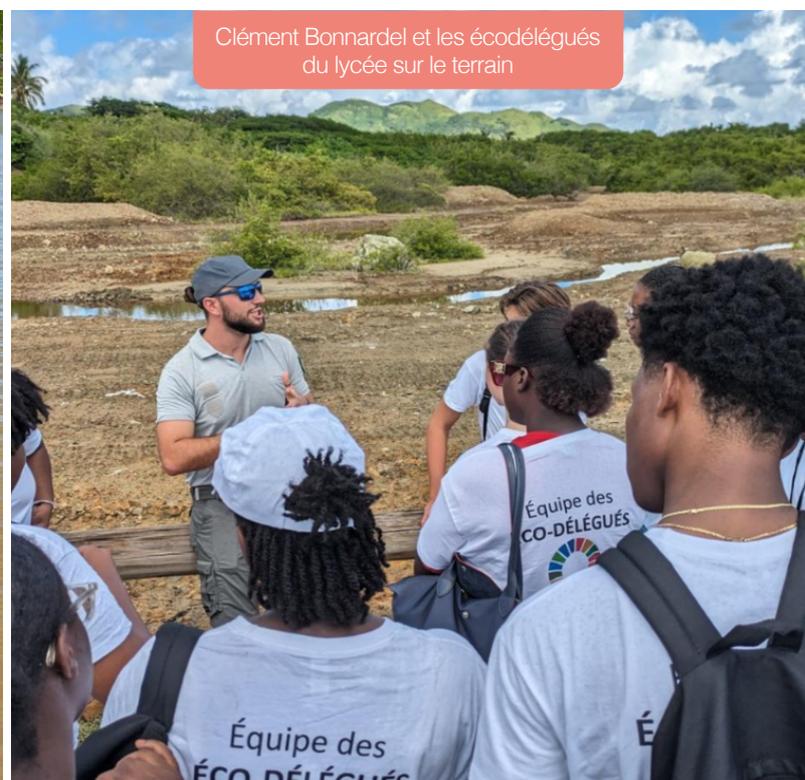
et des mangroves au cours d'une visite entre la plage de Grandes Cayes, la pépinière, l'étang des Salines d'Orient et la baie de l'Embouchure. Une classe de 6e du collège roche gravée de Moho a également retirés près de 200kg de déchets sur leur AME située sur l'étang aux Poissons avant d'y replanter des palétuviers.

En résumé, ReCorEA avance avec des étapes bien définies, des progrès mesurables et une intégration communautaire forte, visant une gestion durable et une protection efficace des écosystèmes marins de Saint-Martin.

Âgé de 25 ans, Clément Bonnardel, chef du projet ReCorEA, est titulaire d'un master international en biologie de la conservation des espèces et s'est spécialisé en écologie comportementale et gestion de la faune. Multilingue, il a bénéficié d'une année d'échange au Nebraska et de deux stages en Espagne, consacrés à l'étude de l'aigle de Bonelli et à son territoire. Il est plongeur scaphandrier de niveau 2B et détient un permis côtier.



Les plantules replantées



Clément Bonnardel et les écodélégués du lycée sur le terrain

Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions CS3, IP6 et PR2

- Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)
- Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers
- Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

Compagnonnage avec la Guyane

Deux membres du Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (GEOG) sont venus prêter main forte à l'équipe de gestion de la réserve naturelle du 22 au 29 avril 2023 afin d'atteindre deux objectifs du programme LIFE BIODIV'OM.

Le premier de ces objectifs a consisté en un transfert de savoir-faire entre Guyanais et Saint-Martinois, concernant le dialogue territorial, les pratiques de concertation, médiation et négociation sur des questions environnementales et territoriales, en l'occurrence le mérou géant et le mérou de Nassau.

Le second concernait la réalisation d'enquêtes auprès de professionnels concernés en rapport avec les mérous. Les personnes rencontrées se sont vues remettre différents supports de communication présentant l'enjeu du programme LIFE en cours à Saint-Martin. Onze réunions bilatérales ont eu lieu, avec 16 acteurs du monde socioéconomique de l'île : pêcheurs professionnels et de loisirs, clubs de plongée, opérateurs touristiques, restaurateurs... L'équipe locale est sortie enrichie de ce compagnonnage avec la Guyane, qu'elle a retrouvé à l'occasion de la réunion avec tous les acteurs.



Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Action CS3

– Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées

LIFE BIODIV'OM : les comités de suivi et de pilotage en visioconférence

Le projet européen LIFE BIODIV'OM pour Saint-Martin touche à sa fin. Consacré à la restauration des populations du mérou de Nassau et du mérou géant, il a fait l'objet de comités de suivi réguliers, dont le dernier s'est tenu le 7 décembre par visioconférence. Il a réuni Amandine Vaslet, docteur en ichtyologie ; Margot Mesnard, experte en développement durable ; Alexina Paya, experte en environnement marin et Hadrien Bidenbach, gestionnaire du projet One Shark SXM.

Le lendemain, le comité de pilotage du LIFE BIODIV'OM s'est déroulé en visioconférence, animée

par Aude Berger, cheffe du projet depuis son lancement en 2018. Elle a présenté l'avancement et l'évolution des actions menées. Y ont participé les membres du bureau de l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) ainsi que plusieurs établissements publics : préfecture, DEAL, direction de la Mer, collectivité de Saint-Martin, brigade nautique de gendarmerie, responsable de l'association Les Fruits de mer, Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy (ATE) et Agence régionale de la biodiversité de Guadeloupe (ARB).



Réunion du comité de pilotage du LIFE BIODIV'OM

Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actions IP4, IP5

- Extraire les macrodéchets
- Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

Echouement d'un catamaran à Noël

Les fêtes de Noël ont été quelque peu bouleversées dans la réserve naturelle de Saint-Martin, avec l'échouement d'un catamaran de charter sur les récifs de Grandes Cayes aux alentours de midi, le 24 décembre. Le skipper, qui naviguait seul, a rapporté une défaillance mécanique sur son catamaran Bali de 54 pieds (16,4 mètres) alors qu'il faisait route depuis Antigua vers la marina d'Anse Marcel. Très vite informée, l'équipe de gestion de la réserve a pu constater que le bateau avait franchi la première barrière de corail et reposait sur la seconde rangée. Une première plongée d'inspection révélait que les deux hélices avaient disparu, ainsi que les deux ailerons de quille, et qu'il existait une voie d'eau. Il devint très vite évident que l'enlèvement au moyen d'un tractage depuis la terre était la seule solution possible. La société Dream Yacht, partenaire de la réserve naturelle et propriétaire du navire, s'est associée les services d'entreprises spécialisées, en concertation avec le gestionnaire, afin d'élaborer une méthodologie favorable à un enlèvement rapide de l'épave, pour limiter les impacts sur la barrière corallienne et éviter une sur-pollution. Les opérations planifiées ont été soumises et validées par les services locaux de la DEAL et les agents de l'AGRNSM, qui étaient présents sur site pour s'assurer de la bonne conduite du chantier. Une fois le carburant pompé hors des réservoirs, l'épave a pu être tractée à terre et le bateau démanté. Un gardiennage continu a évité le pillage du navire. En fin d'année, l'épave sécurisée et consolidée a été remise à l'eau sur une zone proche et adéquate pour être tractée vers un chantier de dépollution et de déconstruction.

Des échanges auront lieu début 2024 pour établir la marche à suivre pour assurer la réparation des milieux terrestres et marins successivement impactés par l'accident et l'évacuation de l'épave. Le préjudice environnemental a d'ores et déjà été évalué et documenté par les équipes de gestion avec l'appui des services de la DEAL à Saint-Martin.

Echouement et enlèvement du catamaran Dream Yacht à Grandes Cayes, en décembre 2024.



Favoriser la conservation des herbiers de magnoliophytes marines et des espèces associées

Actions CS3, CS7

- Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et espèces associées
- Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers

La faune marine colonise les Biohut

40 Biohut au total ont été installés depuis 2022 grâce au financement du Plan France Relance, sur les sites du port de Galisbay, de la marina Fort Louis et de la marina d'anse Marcel. Destinés à atténuer l'impact lié à l'aménagement anthropique sur le littoral, ces habitats artificiels font office de nurseries et contribuent à accueillir des poissons et des crustacés à leurs tous premiers stades de vie, pour en augmenter les chances de survie lors de cette phase critique, et favoriser la recolonisation des espaces adjacents par la faune sous-marine. L'intérieur de ces cages compartimentées est rempli de débris de coquilles de lambis, augmentant la complexité et créant des niches favorables à la colonisation de post-larves et de poissons juvéniles. Ils ont fait l'objet d'un suivi régulier et de 32 visites sous-marines afin d'évaluer leurs peuplements. Aujourd'hui, l'Association de gestion de la réserve naturelle réfléchit sur la suite à donner à ce projet, qui devra mobiliser de nouveaux financements. Le point positif reste que les trois entités portuaires se montrent favorables à la poursuite de ce programme innovant et bénéfique pour l'écosystème marin.



Suivi d'un Biohut à la marina Fort Louis



Aude Berger et Maël Andrieux travaillant sur un Biohut



Zoom sur un Biohut



Pagre installé sur un Biohut

Favoriser la conservation des herbiers de magnoliophytes marines et des espèces associées

Actions CS3, CS7

- Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et espèces associées
- Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers

Maël Andrieux, en master Sciences de l'eau et dynamique des écosystèmes aquatiques à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, a effectué son stage de fin d'études à l'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin. Durant sa mission, il était chargé de projet pour l'atténuation des impacts liés aux aménagements portuaires sur la biodiversité côtière de Saint-Martin et a participé activement au suivi des 40 Biohut. Il a également participé à la réalisation des panneaux informatifs installés à l'intention du public sur les trois sites de Galisbay, marina Fort Louis et marina d'anse Marcel. Cette étape importante de son cursus lui aura permis d'intégrer des aspects de gestion logistique et financière de projet, ainsi que l'animation d'échanges avec des partenaires gestionnaires d'infrastructures économiques majeures pour notre territoire. Le 7 octobre 2023, sa soutenance de stage lui a permis de valider son Master.

Maël Andrieux



Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Action CS13

– Suivre l'activité de ponte des tortues marines (priorité 1)

Une émergence sonne le début de la saison de ponte des tortues

Le 1er mars, date du début de la saison de ponte des tortues marines, la réserve naturelle a été appelée sur la plage de l'anse Marcel, où avait lieu une émergence de tortues imbriquées. Il a fallu protéger ces dizaines de tortillons cherchant à atteindre la mer dans cette zone à forte activité touristique, sans jamais les toucher, mais en répondant aux questions des baigneurs, très intéressés par ce phénomène. Rappelons que cette plage est un site de ponte historique de Saint-Martin et qu'il est donc, au même titre que les tortues marines elles-mêmes, protégé par arrêté ministériel. Les constructions, l'éclairage nocturne, la circulation d'engins motorisés lourds et les rejets divers constitue des sources de dégradation de cet habitat essentiel à la reproduction de ces animaux emblématiques de nos eaux.

Une trentaine d'écovolontaires ont participé début avril à la réunion d'information sur le suivi des tortues marines et ont régulièrement arpenté les plages, où ils ont recherché et comptabilisé les éventuelles traces de montée des tortues et la présence de nids tout au long de la période de ponte, qui s'est achevée le 30 novembre selon les espèces : tortue luth, tortue imbriquée ou tortue verte.

Au terme de la saison de ponte 2023, 402 patrouilles de comptage trace, dont 66% réalisées par des écovolontaires, auront permis de documenter 402 traces d'activités de ponte, dont 76 liées aux tortues vertes. Les plages les plus fréquentées ont été, dans l'ordre : Baie aux prunes, Baie longue et Tintamarre. Le mois le plus actif a été comme toujours le mois d'août (35% des observations).

Mise en protection d'un nid de tortue marine, sur la plage de l'anse Marcel



Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Actions CS13, MS22, MS37, PA7

- Suivre l'activité de ponte des tortues marines
- Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés
- Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux

Les tortues marines suivies à la trace

De fin septembre à début décembre 2023, une série de visioconférences a été organisée dans le cadre du comité de pilotage du plan national d'actions pour la préservation des tortues marines dans les Antilles. L'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin a contribué aux différentes commissions thématiques, à savoir la sensibilisation, la gestion des échouages, la conservation des habitats terrestres et marins, ainsi que l'enrichissement des connaissances

scientifiques. Lors de ces commissions, l'AGRNSM a pu partager son expérience, ses résultats, ses objectifs et les actions mises en oeuvre sur le territoire.

La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue en présentiel en Guadeloupe, le 14 décembre 2023. Julien Chalifour y a représenté l'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin, aux côtés des associations et des acteurs engagés dans la protection des tortues marines en Guadeloupe et en Martinique.



Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

Actions PA3, IP2

- Sensibiliser la population à la protection des requins
- Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

Contribution au GIP OneShark

Mis en place après deux accidents consécutifs de personnes par ce qui serait un seul et unique requin-tigre à Saint-Martin et à Saint-Kitts en 2020, le projet One Shark SXM a pour objectif de mieux connaître la population de requins-tigres à Saint-Martin, d'estimer leur nombre, de mieux comprendre leurs migrations et de cataloguer leur profil génétique. Pour cela, lors d'une pêche scientifique, le requin-tigre est attrapé, marqué, et son ADN est prélevé avant qu'il ne soit relâché. L'objectif, en cas de nouvel incident, est de rechercher le mis en cause et de le neutraliser. Plusieurs pêches scientifiques et prélèvements d'ADN ont déjà eu lieu localement depuis le lancement du projet.

Un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé afin de mieux gérer ce risque requin. Ses membres - préfecture, Collectivité, association de gestion de la réserve natur-

elle, médecins locaux, pêcheurs, acteurs du tourisme, gendarmerie, pompiers, ARS, affaires maritimes - se sont réunis à trois reprises en préfecture, le 2 janvier, le 28 juin et le 22 août 2023. Pilotées par Hadrien Bidenbach, directeur de ce groupement, ces réunions ont mis en garde les différentes parties prenantes sur la nécessité de prévoir l'organisation d'une réponse rapide en cas de nouvel évènement. Dans ce sens, les médecins et secouristes référents doivent s'organiser pour réagir au mieux.

Des panneaux informatifs à l'attention du public sont prévus aux abords des plages, ainsi que des interventions dans les écoles, dans une démarche destinée à être pédagogique, mais sans être alarmiste.

Le projet One Shark SXM est animé par l'École pratique des hautes études (EPHE), dont l'objectif est de former les apprenants à la recherche par la recherche.

Requin de récif caraïbe © Julien Chalifour



Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

Actions PR2, CS23

- Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)
- Suivre les limicoles et leur nidification

La réserve relais du Museum d'histoire naturelle pour les oiseaux marins nicheurs

Le Museum d'histoire naturelle a demandé à la réserve naturelle d'être son relais à Saint-Martin. Antoine Chabrolle, référent au Museum et animateur du réseau national oiseaux marins, était particulièrement intéressé par la production de données sur les oiseaux marins nicheurs, et notamment les petites sternes, les pailles-en-queue à bec rouge et les noddis bruns.

Ainsi, entre mars et juin 2023, la réserve a procédé au comptage des petites sternes sur les étangs, ainsi qu'à celui des pailles-en-queue et des noddis bruns sur les sites du littoral en parallèle du suivi de nichage, des opérations de gestion visant à réguler les EEE, dont les rongeurs à Tintamarre, ont eu lieu. Ces données ont été transmises au Museum, afin d'enrichir les informations déjà capitalisées sur toute la Caraïbe.

Installation des dispositifs de régulation des espèces exotiques envahissantes



Petite sterne



Piège à rat



Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

Action IP11

– Revégétaliser les zones humides dégradées

Pépinière de palétuviers : 3121 graines replantées

La pépinière de palétuviers, mise en place par la réserve naturelle en bordure de l'étang des Salines d'Orient après les dégâts infligés par le cyclone Irma, a permis en 2023 la récolte de 3121 graines de palétuviers issus des 4 espèces de palétuviers présents sur l'île - blanc, noir, rouge et gris - le rouge étant le plus récolté. Ces graines, d'abord mises à germer, ont grandi et leurs plantules ont été repiquées dans la mangrove.

Ces plantations se sont effectuées en collaboration avec la société Seagrape Tours, avec laquelle l'AGRNSM a signé une convention en 2022. Deux à trois fois par semaine, Seagrape Tours fait découvrir la réserve à des groupes de 15 à 25 touristes, qui se voient confier la mission de replanter ces jeunes palétuviers. Ces visiteurs s'acquittent par ailleurs d'un droit de visite de 5 euros, qui contribue à financer cette action.

Le projet SXM Cap combine entrepreneuriat et initiative sociale. Pour chaque casquette vendue, la société reverse une donation en faveur de la replantation d'arbres de l'île. C'est ainsi que cette société a fait une donation d'un montant de 3339 euros à l'AGRNSM, au bénéfice de la pépinière et de la reprise de la mangrove après le cyclone Irma. Cette donation financera le renouvellement du deck de la pépinière.

Soutien de SXM Cap project au projet de restauration des mangroves de Saint-Martin



Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

Actions MS3, IP10 et IP11

- Etudier la mise en place de nouveaux sentiers
- Restaurer le fonctionnement écologique des étangs
- Revégétaliser les zones humides dégradées

Restitution au Conservatoire du littoral des avancées du projet Biodiversity Nursery

Invité par le Conservatoire du littoral du fait de l'existence d'une convention de délégation de travaux sur une portion de parcelle en réserve naturelle, où se situe la pépinière de palétuviers, en bordure des Salines d'Orient, l'AGRNSM a participé au conseil de gestion de l'antenne locale du Conservatoire, le 24 mars 2023 dans les bureaux du Conservatoire à Hope Estate.

Pierre Aliotti, président de l'association de gestion de la réserve naturelle (AGRNSM), et Julien Chalifour, son responsable scientifique, ont présenté le compte-rendu annuel de gestion de cette parcelle et les dernières

avancées du projet Mangrove Nursery, lauréat de la palme Ifrecor en novembre 2022.

L'objectif est de restaurer les zones humides historiquement comblées pour le passage de la route, afin de les reconnecter entre elles, de créer des îlots, d'y planter des pousses de palétuviers et finalement de créer un sentier de découverte sur pilotis et une plateforme d'observation des oiseaux pour le public.

Le projet, d'un montant de 200 050 euros est financé à hauteur de 88% par la Fondation de France, 7% par le Rotary et 5% par l'AGRNSM.

Compte Rendu Annuel de Gestion : Parcelle AW 710 / n° 978/577 Projet Mangrove Nursery



Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles

Actions CS33, CS34

- Favoriser les conditions de réintroduction de l'iguane des Petites Antilles
- Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction ex situ pour l'iguane des Petites Antilles

Retour à l'état naturel pour Tintamarre

À la mi-septembre 2023, le gestionnaire de la réserve naturelle a élaboré et présenté un plaidoyer ambitieux pour la restauration de l'îlet Tintamarre. Ce joyau naturel, scindé entre une partie classée en réserve naturelle et une propriété privée, a été placé au cœur d'un projet de conservation et de mise en valeur. L'initiative vise une restauration écologique complète : retrait des espèces exotiques envahissantes, réhabilitation des espèces endémiques, tant faune que flore, et préservation du patrimoine historique, tels que l'aérodrome et les vestiges de l'exploitation agricole Van Drummond du 19^{ème} siècle.

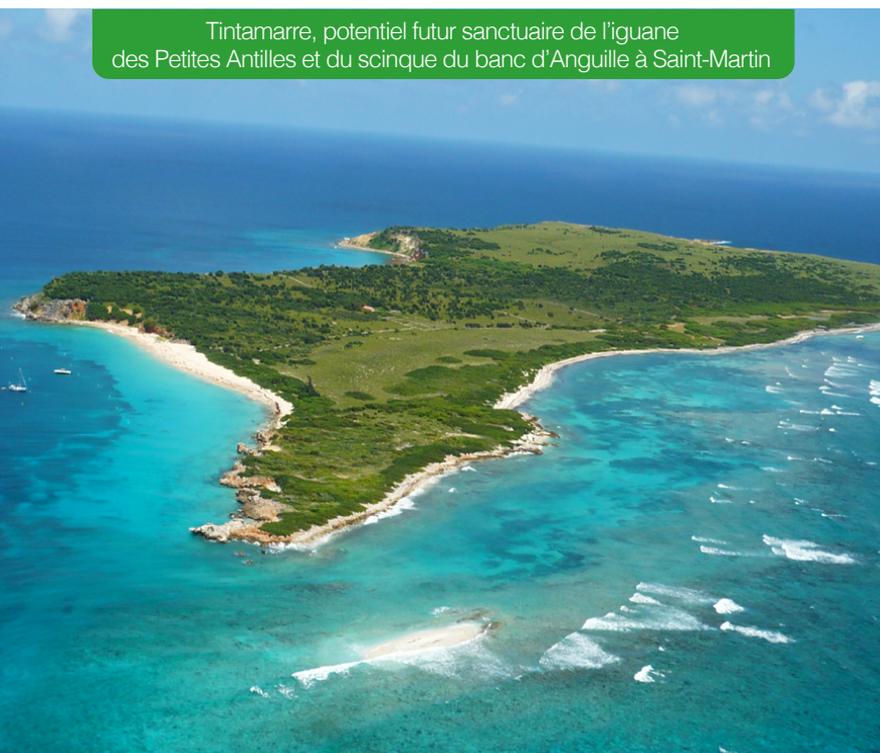
Ce programme d'envergure est conçu pour s'étaler sur au moins trois années, nécessitant un investissement humain et logistique important, ainsi qu'une levée de fonds significative.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le plan de gestion de la réserve naturelle et pourrait permettre de créer une zone pilote pour la conservation des populations d'iguanes des Petites Antilles - *Iguana delicatissima* - un

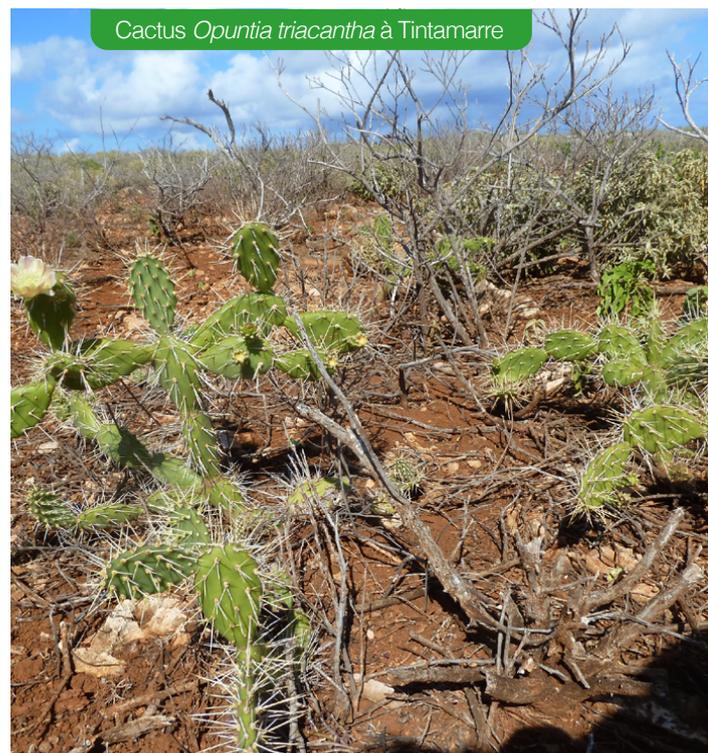
"laboratoire" pour mettre en contact des reproducteurs de différentes zones, dans le cadre du projet caribéen de conservation de cette espèce.

L'îlet possède des caractéristiques idéales pour l'iguane des Petites Antilles : une superficie adéquate, l'écosystème d'une forêt sèche riche en biodiversité, une variété d'habitats nourriciers, de croissance et de reproduction favorables à ces herbivores, et un isolement qui les protège des espèces concurrentes et prédatrices telles que les chats, chiens, mangoustes, singes verts, et iguanes communs. Des initiatives similaires ont déjà porté leurs fruits sur d'autres îles, comme sur l'îlet Redonda, où la régénération de la végétation a été spectaculaire.

Le plaidoyer a été adressé à la Island Ocean Conservation Challenge – IOCC – une plateforme internationale soutenue par "Re:wild", ONG environnementale bénéficiant du soutien de personnalités engagées, telles que Leonardo DiCaprio.



Tintamarre, potentiel futur sanctuaire de l'iguane des Petites Antilles et du scinque du banc d'Anguille à Saint-Martin



Cactus *Opuntia triacantha* à Tintamarre

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP2

– Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement

Actions de police

Au cours de l'année 2023, les agents commissionnés-assermentés de l'AGRNSM ont effectué 228 patrouilles en mer, permettant de relever 24 contrôles non conformes :

sociétés commerciales non déclarées, mouillages nocturnes sans autorisation, actions de pêche, usages de drone, prohibés dans cet espace protégé.

NB : L'AGRNSM rappelle aux plaisanciers souhaitant mouiller à Tintamarre pour la nuit qu'il est nécessaire de soumettre une demande au moins trois jours à l'avance.



152 patrouilles sur le domaine terrestre ont eu lieu, permettant de relever 24 contrôles non conformes : pratique du kite sur la plage du Galion, usages d'un drone, pêcheurs à pied sur le littoral et circulation de cinq quads sur la baie de l'Embouchure. Appelés sur les lieux, les gendarmes ont sanctionné ces cinq touristes d'une amende entre 90 et 135 euros.

- Un procès-verbal a été émis par le pôle police de l'environnement le 21 novembre à l'encontre d'une société commerciale dont le bateau battant pavillon français exerçait sans autorisation dans les eaux de la réserve naturelle.

- Une société de Sint Maarten possédant plusieurs bateaux à moteurs hors-bord a fait l'objet d'une suspension d'autorisation d'exercer dans la réserve naturelle pendant deux semaines. Cette sanction fait suite à une violation de la réglementation sur le mouillage, exigeant que les ancres soient posées à plus de 20 mètres de la plage de Tintamarre. Le bateau en question avait mouillé à seulement 10 mètres de la plage, mettant en péril l'écosystème marin et la sécurité des baigneurs.



Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Actions SP2, IP2

– Poursuivre et renforcer les missions de Police de l’Environnement

Baie Longue : l’arrêté de protection du site non respecté

Au début du mois de juin, une écovolontaire du réseau tortues marines a signalé une circulation répétée d’engins de chantier lourds sur la plage de baie Longue, le plus important site de ponte de tortues marines de la partie française, protégé à ce titre depuis 2019 par un arrêté de protection du biotope.

Sur les lieux, Julien Chalifour et Clément Bonnardel ont constaté la circulation répétée d’engins entre le parking public et un chantier en cours pour la sécurisation des falaises, à la hauteur de l’hôtel La Samanna. Après vérification, ce chantier faisait bien l’objet d’une autorisation administrative, mais ne bénéficiait d’aucune dérogation espèces protégées permettant la circulation de ces engins sur un site de ponte, de surcroît en plein pic de fréquentation de ce site. Ils

ont également constaté que les véhicules ne roulaient pas sur la partie humide de la plage, où l’on ne trouve jamais de nids, ni ne suivaient systématiquement le même tracé. Au contraire, ils se déplaçaient sur la partie en sable sec, utile pour la ponte, et même sur l’une des rares zones de la plage encore végétalisées, élément constitutif de la bonne qualité d’un site de ponte des tortues imbriquées. Commencé en juin, ce chantier s’est terminé au mois d’août et a fait l’objet d’un procès-verbal, corédigé avec le soutien d’une équipe de l’OFB avant d’être transmis au procureur. Cette affaire n’est pas sans rappeler celle du chantier du Karacoli, sur le site de ponte de Grande-Anse à Deshaies en Guadeloupe, ayant fait l’objet d’une condamnation en avril 2023.

Traces de circulation illégale d’engins sur le site de ponte et sa végétation



Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action MS8

– Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation

Évolution de l'arrêté de chasse

Julien Chalifour, expert auprès de la commission départementale de chasse de la Guadeloupe, a participé le 26 avril à une réunion consacrée à l'arrêté de chasse en cours. L'objet était de définir quelles espèces devaient être prises en considération dans l'arrêté, soit pour renforcer leur protection, soit pour exclure des zones de chasse, de façon temporaire ou permanente.

Ce fut l'occasion de permettre la restitution des travaux de suivi et d'identification des Zones d'Intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) à Saint-Martin, produits par Vincent Lemoine et commandité par la LPO, dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM à Saint-Martin. A suivre.

L'étang de Friar's Bay, fréquenté par les chasseurs



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

– Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

Le succès est au rendez-vous pour le pôle pédagogique

Victime de son succès, le pôle pédagogique souhaiterait établir de nouvelles conventions avec de nouveaux établissements scolaires, mais se voit obligé de refuser les demandes qui affluent. Les interventions sont très appréciées, tant des enseignants que des élèves, et le rectorat s'en réjouit. Les écosystèmes et leur fonctionnement sont au centre de l'intérêt, tout particulièrement au cours des sorties sur le terrain, sur la baie de l'Embouchure et le sentier des Froussards, mais aussi sur des sites situés en dehors de la réserve, comme la baie Longue, pour l'observation des traces de tortue.

Découverte des écosystèmes marins



Sensibilisation aux enjeux de conservation de la mangrove



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

– Réaliser des interventions pédagogiques dans le milieu scolaire

7700 personnes sensibilisées par le pôle pédagogique en 2023

Toujours très sollicité par les enseignants et les élèves, le pôle pédagogique va devoir malheureusement restreindre le nombre de ses interventions, souffrant d'un déficit de personnel pour épauler Vincent Oliva dans l'accomplissement de sa mission. Plus de 7 700 personnes ont bénéficié des interventions de la réserve naturelle de janvier à décembre 2023. Le pôle pédagogique de la RN a effectué 385 interventions dans 88 classes – 19 établissements scolaires, 1 centre de formation, 2 organismes et 9 associations – en salle et sur le terrain : sur le sentier des Froussards, la baie de l'Embouchure, le rocher Créole et les plages des Terres

Basses. Parmi les 38 thèmes proposés, les tortues, les mammifères marins, la mangrove, les pollutions, les récifs coralliens, les oiseaux et les espèces exotiques envahissantes rencontrent le plus vif succès. Le prochain objectif sera d'arriver à mettre en place des sorties en kayak dans la mangrove de la baie de l'Embouchure. Pour faciliter le processus de réservation, le pôle envisage de développer une plateforme en ligne, afin de rendre la coordination des interventions plus fluide et de réduire le nombre d'interventions par établissements afin que tous puissent bénéficier d'une intervention de la réserve naturelle.

Cinq stagiaires, venus des trois collèges de l'île et du lycée des Îles du Nord, ont effectué leur stage de découverte du monde professionnel au sein de l'AGRNSM pendant une semaine en janvier 2023, au cours duquel ils ont découvert les différents pôles et les métiers liés à l'environnement.

Classe de CP de l'école Omer Arrondell à la découverte du crabe de mangrove et de son habitat



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

– Réaliser des interventions pédagogiques dans le milieu scolaire

Interventions du pôle pédagogique en 2023

Etablissements	Nbe d'interventions	Nbe de classes	type d'établissement	Nbe de personnes
École Simeone Trott	12	6	19 établissements scolaires (de la maternelle à la terminale)	7710
Les pitchouns	1	1		
École Aline Hanson	10	11		
École Hervé Williams	35	18		
École Marie Amélie Leydet	29	14		
École Clair Saint Maximin (AME)	31	12		
École Omer Arrondell	28	19		
École Elie Gibs	38	16		
École Marie Antoinette Richards	30	10		
École Emile Choisy	6	2		
École au bord de l'eau	15	10		
École Happy School (AME)	30	12		
École Jean de la Fontaine	25	10		
Collège de Quartier d'Orléans (AME + ATE)	16	8		
Collège du Mont des Accords (AME)	2	2		
Collège Soualiga (AME)	3	6		
Collège et lycée Victor Hugo	1	2		
Lycée Robert Weinum	2	2		
Learning Unlimited School	1	1		
CCI SXM	4	1	1 centre de formation	
Préfecture SXM	8	2	2 organismes	
Pôle emploi	2	1		
SESSAD	6	1	9 Associations	
Mission locale	4	2		
CobraCed	3	1		
Eco-volontaires (RNN)	2	1		
CSLGendarmerie	2	2		
Secours populaire	3	2		
AGRNSM	14	3		
Metimer	16	6		
Aéroport	6	1		

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

– Réaliser des interventions pédagogiques pour le milieu scolaire (priorité 1)

Les jeunes s'investissent dans leurs aires marines éducatives

Cinq classes dans trois écoles s'investissent aujourd'hui pour protéger et gérer le patrimoine naturel de leur AME (aire marine éducative) : un CM1 et un CM2 de l'école Clair Saint-Maximin de Quartier d'Orléans, un CE1 et un CM2 de l'école Happy School de Grand-Case et une classe de sixième du collège de la Roche gravée de Moho, à Quartier d'Orléans.

La classe de 6ème de l'AME du collège a participé à la replantation de palétuviers produits par la pépinière de la réserve naturelle sur le chemin de Spring, au bord de l'étang aux poissons.

Ce dernier collège a créé également une ATE (aire terrestre éducative), avec une seconde classe de 6ème, sur le site de la fameuse roche gravée de Moho. Cette classe a bénéficié d'une présentation historique de ce lieu précolombien par l'archéologue Christophe Hénocq.

Happy School, particulièrement active, a réalisé une fresque sur un mur de la plage de Grand-Case, sur laquelle elle a ajouté un QR code permettant d'accéder à un message audio de sensibilisation des tortues marines sur les dangers liés aux activités humaines, enregistré par les enfants, en français et en anglais.

L'école Clair Saint-Maximin a pour sa part travaillé sur le diagnostic de plage du site de ponton de la baie de l'Embouchure.



La prochaine création d'une nouvelle aire marine éducative devrait se mettre en place au collège du Mont des accords.

La réserve naturelle est le référent pour toutes ces animations, en classe et sur le terrain.

Happy School : les élèves devant leur fresque



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Conseil de la mer élargi le 31 mars



Action PA5

– Réaliser des interventions pédagogiques pour le milieu scolaire (priorité 1)

Lancé à Saint-Martin par l'AGRNSM en juin 2018 pour une première classe de CM1 à l'école Clair Saint-Maximin de Quartier d'Orléans, le concept d'aire marine éducative (AME) ne cesse de gagner du terrain. Ce label, porté par l'Office français de la biodiversité (OFB), reconnaît la mise en œuvre d'une démarche écologique invitant les élèves à réfléchir sur la gestion et la protection du patrimoine naturel marin. Ces "rangers juniors", en classe élémentaire ou sixième, se sentent concernés par un échantillon de leur patrimoine naturel et s'investissent active-

ment pour le protéger et le gérer.

C'est ainsi que les classes AME de l'école Clair Saint-Maximin ont animé le conseil de la mer élargi organisé par l'AGRNSM le 31 mars 2023, devant tous les officiels de l'île : Collectivité, préfecture, DEAL, Direction de la mer, Conservatoire du littoral, rectorat, direction de l'école et enseignante impliquée, afin d'exposer les différentes problématiques rencontrées sur leur AME et demander aux différents services les autorisations nécessaires pour pouvoir agir sur le terrain.

Classe de CM2 de l'école Clair Saint-Maximin



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA6

– Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RN et le patrimoine naturel

Une matinée d'activités en faveur des mérous

L'AGRNSM a organisé la "Matinée des Mérous" sur la baie de l'Embouchure, le samedi 25 mars. Le public a été accueilli dans un village éphémère et des stands construits pour l'occasion. Plusieurs activités étaient programmées : conférence sur le mérou géant et le mérou de Nassau animée par Aude Berger, randonnée d'observation des oiseaux sur les pas de Julien Chalifour, plantation de palétuviers autour de l'étang des

Salines d'Orient avec les conseils de bénévoles et du stagiaire Maël Andrieux, plongée virtuelle grâce aux casques de visionnage à 360° avec Vincent Oliva et Maël Andrieux et pour finir une grande chasse au trésor dédiée à la protection de la nature. Une belle matinée, à laquelle ont également participé deux étudiantes en bac pro ventes de l'Académie des métiers.



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Actions PA6, PA8

- Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel
- Participer aux manifestations locales

Une journée pour la résilience de la nature

La journée nationale de la résilience a été célébrée à Saint-Martin le 7 octobre 2023 sur le front de mer de Marigot, à l'occasion d'un village d'animations créé à l'initiative de la préfecture.

Le concept de résilience, fréquemment invoqué dans le domaine de la psychologie, décrit la faculté remarquable d'un individu ou d'un système à se reconstruire et à retrouver son équilibre originel suite à des bouleversements ou des crises. Dans la nature, la résilience caractérise la capacité d'un écosystème à absorber des perturbations, à se régénérer et à retrouver un fonctionnement normal et équilibré après avoir subi un événement perturbateur.

Sollicitée pour animer un stand, l'AGRNSM a présenté plusieurs des actions qu'elle a menées à la suite d'événements majeurs – cyclones, blanchissement du

corail, pollution – afin d'assurer la conservation du patrimoine naturel de l'île. L'objectif étant d'alimenter la prise de conscience du public concernant l'interdépendance de la nature et de la société sur notre petite île, Julien Chalifour et Vincent Oliva ont évoqué avec le public les problématiques liées à ces événements majeurs, le rôle d'observatoire de l'état de santé des habitats et des espèces, les actions de restauration et de sensibilisation du public visant à surmonter ces incidents. Il s'est agi pour eux de mettre en lumière le fait qu'un environnement en bonne santé garantissait la qualité de notre cadre de vie et participait à la sécurité de la population. Ainsi, une mangrove dense et en bonne santé atténue grandement l'énergie destructrice de la houle cyclonique et protège également le littoral et ses habitations.



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Actions PA6

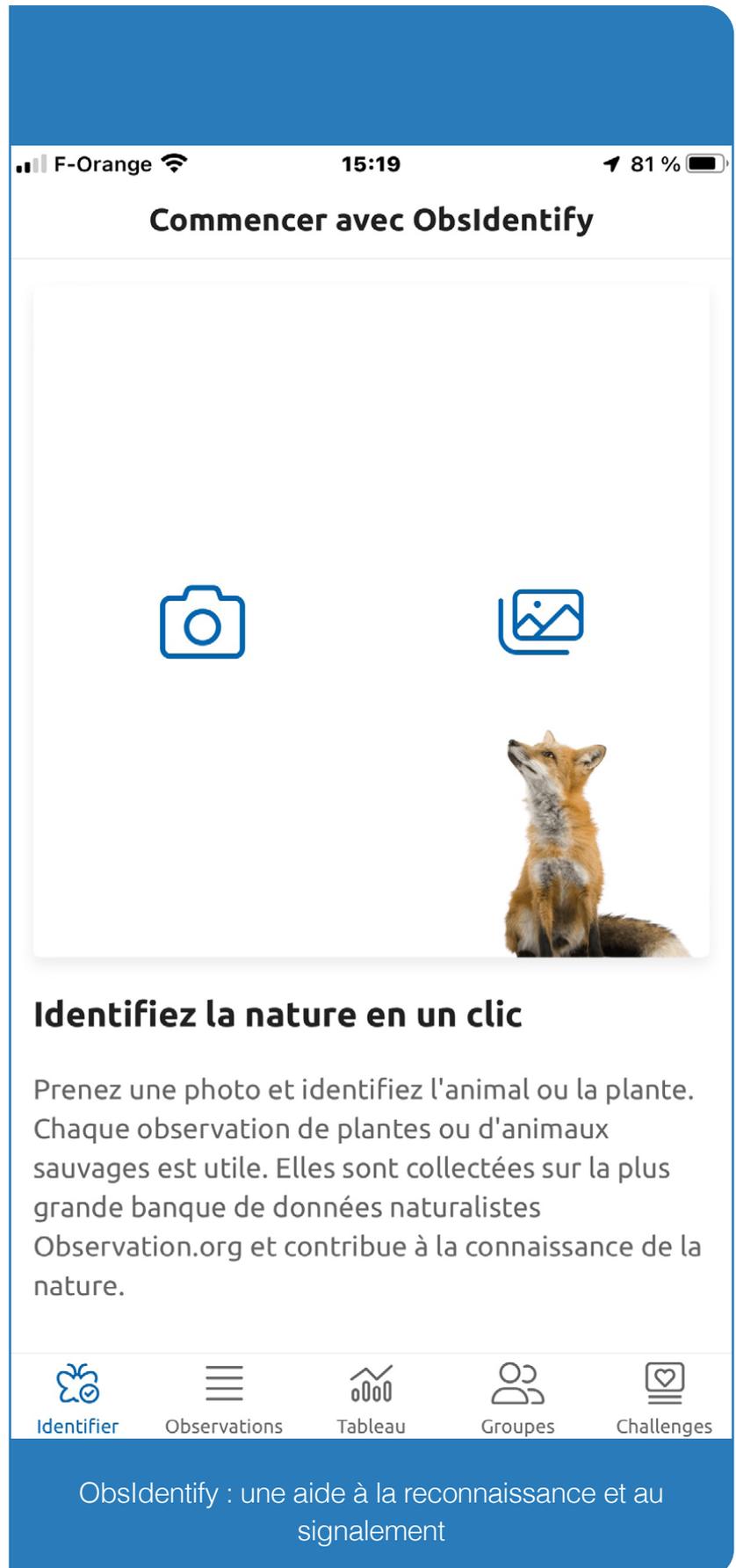
– Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RN et le patrimoine naturel

Une app pour identifier faune et flore locales

Grâce à l'app ObsIdentify, il est aujourd'hui possible d'identifier automatiquement les espèces locales de la faune et de la flore sauvages, grâce à un nouveau module dédié. Créée à l'initiative de la DCNA (Dutch Caribbean Nature Association) pour toutes les îles de la Caraïbe néerlandaise - Sint Maarten, Saba, Sint Eustatius, Aruba, Bonaire et Curaçao - l'app est gratuite et disponible en plusieurs langues.

Sollicitée pour faire connaître cette nouvelle possibilité, comme d'autres associations l'ont été, l'association de gestion de la réserve naturelle a organisé le 13 février 2023 une randonnée sur la baie de l'Embouchure, la plage du Galion et l'étang des Salines d'Orient, afin de faire une démonstration de cette application au public. Le principe est de prendre une photo, d'une plante ou d'un animal, puis de laisser un algorithme déterminer une identification la plus plausible de l'espèce (qui sera par la suite validée par un expert) et de constituer un catalogue personnel qui reste en mémoire, la position et la date de l'événement étant systématiquement enregistrées. Ces informations sont alors disponibles au partage de tous et notamment des scientifiques.

ObsIdentify est une application itérative, qui s'enrichit au fur et à mesure de son utilisation et la multiplication des observations est indispensable à l'augmentation des données.



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Actions PA6, PA7

- Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RN et le patrimoine naturel
- Poursuivre et développer un programme de sciences participatives

Faune Saint-Barthélemy-Saint-Martin : un portail local de partage de vos observations naturalistes

Le 3 octobre 2023, le portail Faune-Antilles.org a célébré une année d'existence et 20 000 observations sur la faune antillaise transmises par près de 180 observateurs. Ce portail, englobant le site faune-sbsm.org (Faune Saint-Barthélemy-Saint-Martin) soutenu financièrement par le projet LIFE BIODIV'OM et menée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), a pour vocation de consolider les données sur la faune antillaise. L'objectif est double : d'une part, enrichir la base de connaissances scientifiques relatives aux espèces locales et, d'autre part, informer les stratégies de conservation pour une protection accrue de ces écosystèmes vulnérables. Sur le terrain, il suffit de démarrer l'application pour saisir et transmettre ses données immédiatement. Si la couverture téléphonique ne le permet pas, les données saisies pourront être synchronisées a posteriori. Observez, photographiez oiseaux, mammifères terrestres et marins, reptiles, amphibiens, libellules, papillons de jour... et partagez. Toutes les données sont validées par un comité d'experts, l'objectif primordial étant de mieux protéger ces espèces en les faisant mieux connaître. Une vidéo promotionnelle du site local de Saint-Martin et Saint-Barthélemy a été produite conjointement par la LPO France et l'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin. Cet outil de communication vise à accroître la visibilité de faune-sbsm.org et à encourager une participation plus large des résidents et visiteurs de ces deux îles. Disponible sur YouTube ainsi que sur les pages Facebook du LIFE BIODIV'OM et de la réserve de Saint-Martin, cette vidéo est un appel à l'action pour tous les amoureux de la nature et défenseurs de la biodiversité.

L'ornithologue Vincent Lemoine a terminé en février 2023 sa mission d'inventaire et de suivi, présentée en détail dans le rapport d'activités 2022. Missionné par la LPO dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM à Saint-Martin, dont l'un des objectifs est la désignation de ZICO (Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux), son but était de cartographier les espèces présentes sur l'île et de faire un état des lieux. Son prochain rapport, qui listera les espèces locales et les espèces à enjeux de conservation sera déterminant pour arriver à définir les zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux. L'ensemble des observations de terrain que ce dernier a réalisées sur notre territoire a été saisi sur Faune Antilles.

Faune SBSM pour partager et découvrir notre biodiversité
© Julien Chalifour



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action CC2

– Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine de la RN

Découvrir la biodiversité en s'amusant

Grâce au soutien financier de la fondation EDF, d'une imprimante 3D reçue via le programme TeMeUm et d'une bonne dose d'inventivité, le pôle pédagogique a conçu "A la découverte de la biodiversité de Saint-Martin", un jeu de questions et réponses sur six thèmes différents, tous liés aux écosystèmes de Saint-Martin. Composé d'un plateau, d'un dé, de 61 cartes et 364 questions, de pions creux en forme de chardon – le logo des réserves naturelles de France – que les

joueurs remplissent en répondant correctement aux questions, ce jeu est adapté à tous les âges, depuis le CM1. D'ici fin juin 2024 Vincent Oliva a prévu d'enseigner ce jeu pendant une matinée à une classe de chacune des six écoles sélectionnées – Happy School, Hervé Williams, Marie-Amélie Leydet, Emile Choisy, Jean de la Fontaine et Aline Hanson – avec pour ambition d'organiser en 2025 un tournoi entre les meilleurs joueurs de ces établissements.

Un nouvel outil développé par le pôle pédagogique : A la découverte de la biodiversité de Saint-Martin



Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA1

– Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RN

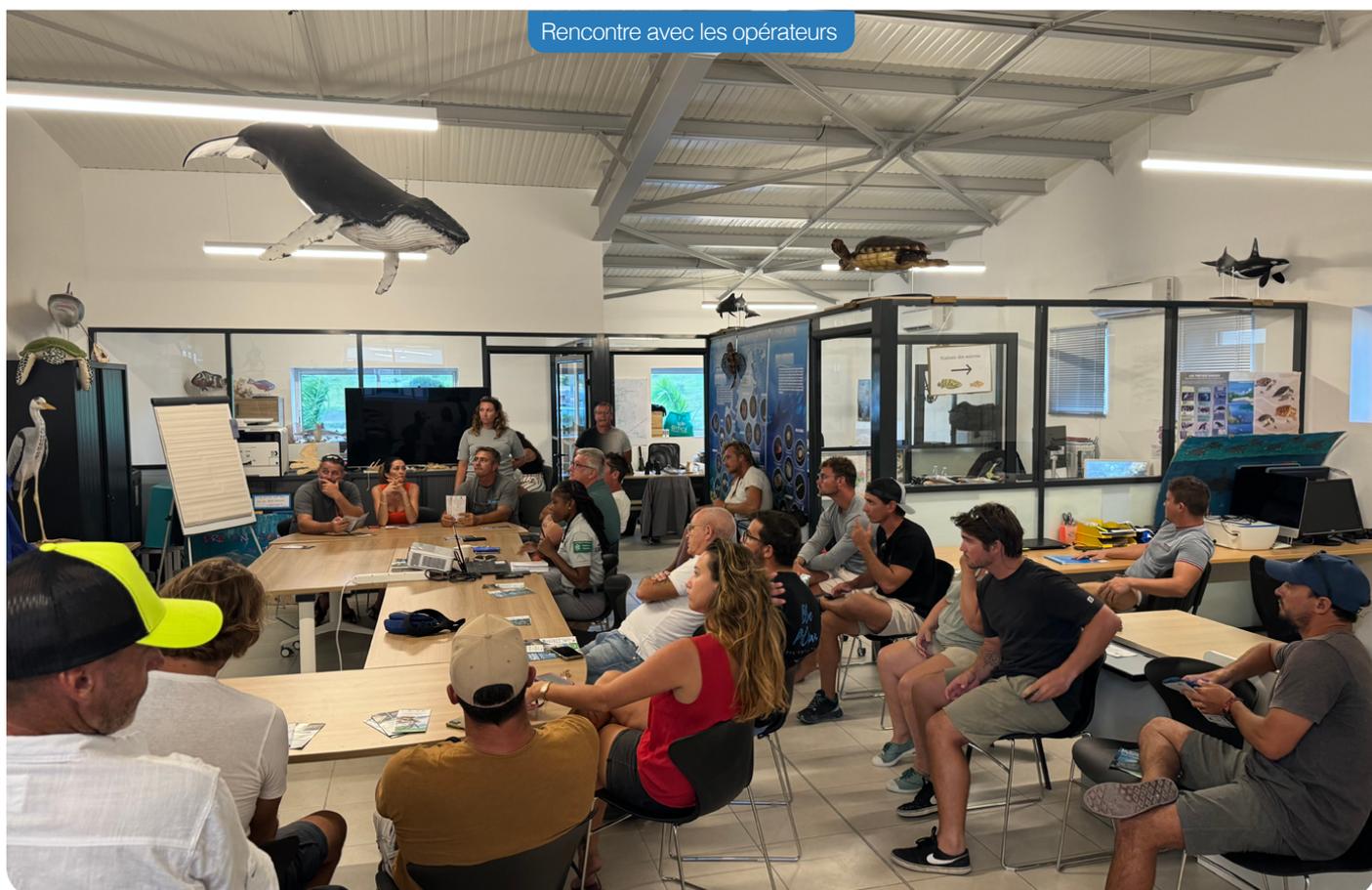
Les opérateurs rencontrent les gardes

52 sociétés commerciales, 29 françaises et 23 étrangères - principalement des bateaux de location à la journée et clubs de plongée - bénéficient d'une autorisation de travail au sein de la réserve naturelle. Les 10 et 11 janvier 2023, la plupart de ces opérateurs touristiques ont répondu présents à l'invitation des gardes, qui souhaitent échanger avec eux. La rencontre s'est déroulée à la satisfaction de tous. Les opérateurs ont fait part de leurs attentes et de leurs difficultés et les gardes

ont répondu à leurs questions et exposé les règles de bonne pratique au sein de l'espace protégé.

Ces sociétés sont soumises à une redevance d'un montant de 2 euros par personne et par jour pour les sociétés de la partie française et 5 euros pour leurs homologues étrangers. En 2022 cette redevance, destinée notamment à la pose et à l'entretien des balisages et mouillages sur les sites de Tintamarre, Pinel et au rocher Créole, a rapporté 155 865 euros à l'AGRNSM.

Les personnes désirant devenir partenaires de la réserve naturelle doivent en faire la demande au mois d'octobre. Leur demande est ensuite communiquée par la réserve naturelle à la Direction de la mer, afin de vérifier que toutes les conditions d'exercice de leurs activités sont bien remplies. Une fois cette validation obtenue, l'AGRNSM statue sur la demande. L'autorisation est temporaire et peut être suspendue ou retirée suite à tout manquement constatée de la part de la société impliquée. Les sociétés partenaires sont les premiers acteurs diffusant le message de conservation et mettant en avant le patrimoine naturel local.



Optimiser les moyens de gestion

Amandine Bordin, une nouvelle ère pour la réserve naturelle

Rencontres avec les partenaires commerciaux

Le 1er décembre 2023, Amandine Bordin a rejoint l'équipe en tant que directrice de l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin, où elle assume également le rôle de conservatrice. Forte d'une expérience de 11 ans en Guyane en tant que responsable du pôle marin du GEPOG, association dédiée à l'étude et la préservation de la biodiversité guyanaise, elle a précédemment été la conservatrice de la réserve naturelle nationale de l'île du Grand-Connétable, deuxième plus grande réserve ultramarine, accessible après deux heures de mer et sanctuaire pour plus de 40 000 oiseaux marins en période de reproduction.

Titulaire d'un master en gestion des écosystèmes littoraux et marins de l'Université de La Rochelle, spécialisée sur l'étude et la conservation de la grande faune marine, elle bénéficie d'une riche culture écologique, fruit d'une formation jalonnée d'expériences internationales : un semestre Erasmus à l'Université de Swansea au Pays de Galles, un autre dédié à l'étude des mammifères marins en Gaspésie, et une immersion de six mois en Nouvelle-Calédonie consacrée à la protection des dugongs, soulignant son intérêt pour les mammifères marins. Elle est titulaire d'un permis côtier.

À l'aube de ses 39 ans, elle s'enthousiasme à l'idée d'explorer un nouvel horizon, de collaborer avec une nouvelle équipe et de se confronter à des défis inédits. Elle est également impatiente de s'attaquer à des thématiques propres aux écosystèmes de notre île, telles que la préservation des récifs coralliens et la gestion des espèces exotiques envahissantes.



Amandine Bordin

Avec une vision claire des défis à relever, elle s'apprête à poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion en cours, tout en optimisant la gestion administrative de la réserve, en la dotant de nouveaux outils. Elle aspire à consolider la confiance avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers, à revitaliser les coopérations et à développer de nouveaux partenariats. La promotion du savoir-faire de la réserve dans le domaine de l'expertise environnementale fait partie de ses missions, ainsi que la nécessaire conciliation entre activités socio-économiques et préservation de la biodiversité et la sensibilisation des acteurs aux problématiques écologiques. Dernier point : elle accorde une importance particulière à la mise en place d'un dispositif favorisant l'insertion des jeunes, afin de puiser dans les ressources humaines du territoire.

L'équipe de l'AGRSM au 31 décembre 2023

Premier rang, de g. à d. : Chantal Impérial, représentante des écovolontaires ; Ashley Daniel, garde technicien ; Aude Berger, chef de projet Life BIODIVOM ; Alexina Paya, responsable administratif et financier ; Amandine Bordin, directrice de l'AGRNSM et conservatrice de la réserve.

Deuxième rang, de g. à d. : Clément Bonnardel, chef de projet ReCorEA ; Vincent Oliva, responsable éducation de l'environnement ; Anne-Karine Fleming, vice-présidente de l'AGRNSM ; Pierre Aliotti, président de l'AGRNSM ; Glennicia Rogers, trésorière ; Roger Raquil, secrétaire ; Julien Chalifour, responsable du pôle «missions et suivis scientifiques» ; Christopher Joe, garde technicien ; Théo Tondou, garde technicien.



Optimiser les moyens de gestion

Action MS19

– Assurer la comptabilité et la gestion administrative

Bienvenue Alexina Paya !

Embauchée le 1er juin 2023 au poste d'adjointe de direction, Alexina Paya assure l'ensemble des activités de gestion de l'association. Grâce à son master en dynamique des écosystèmes aquatiques obtenu en 2015 à l'université de Pau et des pays de l'Adour, elle pourra également ponctuellement contribuer aussi aux opérations scientifiques ou aux aménagements terrestres et maritimes portés par l'AGRNSM.

Elle détient un permis côtier et un niveau 3 de plongée et envisage une formation professionnelle CAH1B.

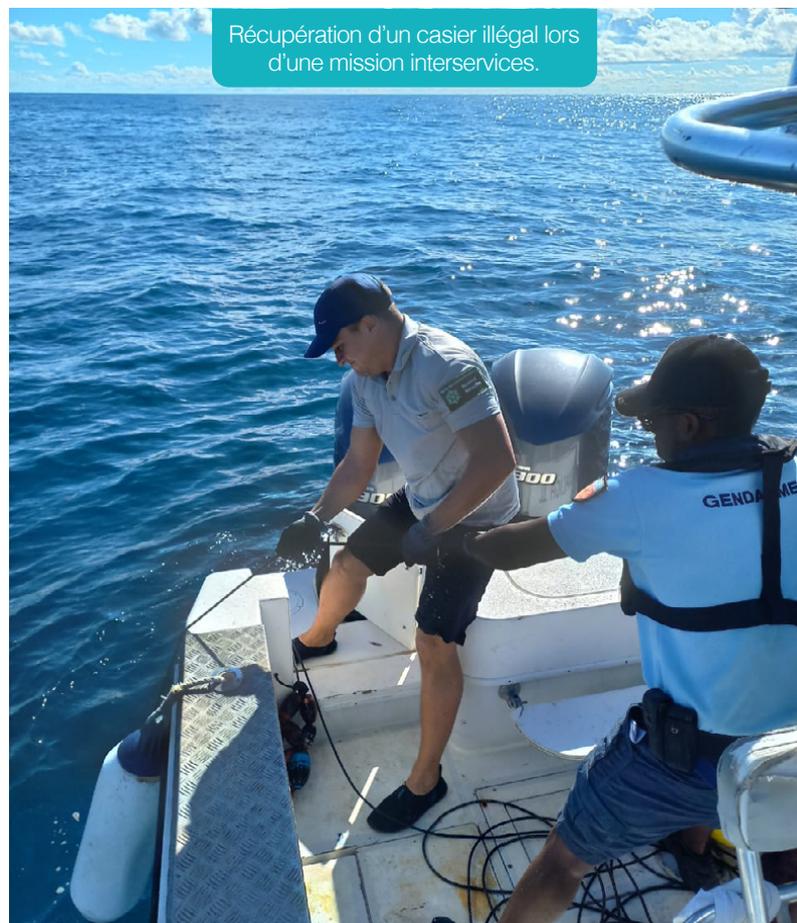
Action MS21

– Assurer le recrutement et la formation des agents recrutés

Théo Tondu, nouvel agent technique à la Réserve

Recruté en novembre 2023, Théo Tondu rejoint l'équipe de la réserve naturelle de Saint-Martin en tant que technicien, après avoir été sélectionné suite à une offre de poste. Son lien avec la réserve ne date pas d'hier : il y a effectué un stage entre février et mars 2017 pendant ses études pour un BTS en pêche et gestion de l'environnement marin, qu'il a mené à son terme.

Actuellement âgé de 27 ans, Théo participe activement à diverses activités de la réserve, allant de l'éducation à l'environnement dans les écoles au suivi des populations de tortues marines, ainsi qu'à la gestion de la réserve. Il a ainsi participé à une action interservices avec la brigade nautique.



Optimiser les moyens de gestion

Action MS21

– Assurer le recrutement et la formation des agents recrutés

Renforcement des compétences des gardes

Du 6 au 10 novembre, au Parc national de Guadeloupe, les gardes Christopher Joe et Ashley Daniel ont participé à une formation sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, renforçant leurs compétences pour rédiger des procès-verbaux en cas de constatation d'infractions liées à la gestion et à la protection des écosystèmes aquatiques.

Action MS15

– Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RN

Tous secouristes !

Aude Berger, Alexina Paya et Clément Bonnardel ont complété une formation approfondie en secourisme professionnel, niveau PSE1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1). Cette formation essentielle a été dispensée par l'association française des premiers secours de Saint-Martin, sur une période intensive du 11 au 15 septembre 2023. Elle permet aujourd'hui à l'ensemble des personnels de l'AGRNSM d'être qualifiés en tant que secouristes.

Formation loi sur l'eau en Guadeloupe © Chris Joe



Alexina Paya, Aude Berger et une autre stagiaire



Optimiser les moyens de gestion



Réserve et douanes à Tintamarre

Action SP3

– Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police

Des missions pour assurer la cohésion

Les missions interservices réunissant plusieurs structures de surveillance favorisent la cohésion des équipes et s'avèrent essentielles lors d'opérations communes sur le terrain.

C'est ainsi que la brigade nautique de la gendarmerie et les douaniers sont venus prêter main-forte à la réserve naturelle. Les gendarmes, outre plusieurs patrouilles en mer à bord de leur bateau respectif, ont contribué à des interventions sous-marines sur les herbiers et récifs. Les douaniers, pour leur part, ont participé à de multiples opérations terrestres sur l'îlet Tintamarre, concernant la veille et la gestion des espèces introduites.



Patrouille interservices avec la brigade nautique de la gendarmerie nationale

Optimiser les moyens de gestion

Action MS4

– Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel

Rencontres avec les partenaires commerciaux

Le 13 novembre 2023, l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin a invité une vingtaine d'opérateurs de la partie française à une réunion dans ses locaux. L'intégralité des agents de la réserve a accueilli ces acteurs commerciaux pour un dialogue ouvert sur l'importance du respect de la réglementation en vigueur, dont le seul objectif est la protection de l'environnement.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'une démarche similaire menée le 26 octobre, où des sociétés commerciales opérant dans la partie hollandaise de l'île avaient été conviées à un échange analogue. L'objectif de ces réunions est double : renforcer la communication entre l'AGRNSM et les opérateurs économiques, et réaffirmer l'engagement commun pour la préservation de l'environnement unique de Saint-Martin.

Action CI10

– Entretenir les balises et les mouillages

Remise en état des bouées de mouillage

Les 23 et 24 août, les bouées de mouillage et de délimitation de la réserve naturelle ont été remises en état, avec l'aide de la brigade nautique de la gendarmerie. Soit 13 bouées de mouillages à Tintamarre (jusqu'à 50 pieds) et 12 bouées au rocher Créole (5 jusqu'à 50 pieds et 7 jusqu'à 35 pieds).

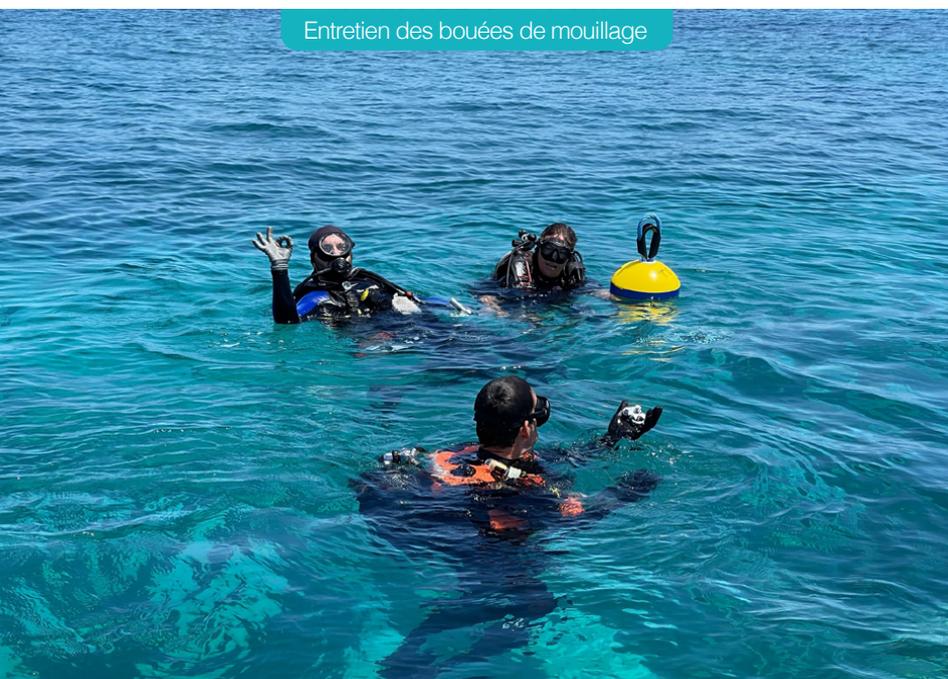
Les usagers sont invités à respecter les règles d'utilisation de ces mouillages, à savoir :

Les bouées jaunes sont mises à disposition pour les plaisanciers et les bouées blanches sont réservées en priorité aux professionnels.

Respectez le tonnage indiqué sur les bouées.

L'ancrage dans les herbiers et coraux est strictement interdit. Le non respect de ces règles entraîne l'exposition à des poursuites judiciaires, et à une suspension ou retrait de l'autorisation de travailler dans la réserve naturelle.

Entretien des bouées de mouillage



Une bouée de délimitation de la réserve naturelle



Optimiser les moyens de gestion

Action MS20

- Rechercher de nouveaux moyens de financement

Merci à la Fondation EDF !

Grâce à la fondation EDF et à sa subvention versée en 2022 d'un montant de 11 000 euros, l'AGRNSM a enrichi sa collection de structures animales. Un héron gris, une échasse d'Amérique, une grande aigrette et un pélican brun de grandeur nature sont venus rejoindre les mammifères marins, les tortues, les poissons et les autres oiseaux dans cette intéressante ménagerie scientifique.

Ces fonds vont également permettre à l'AGRNSM de réaliser de nouveaux films sous-marins destinés à être visionnés sur les masques à réalité virtuelle à 360°.

Action MS21

- Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles et stagiaires

Une stagiaire parfaite

Carla Martinez, en première année de BTS gestion et protection de la nature au lycée d'Aix-Valabre de Gardanne a effectué un stage à l'AGRNSM du 22 mai au 12 juillet 2023. Pleine de vivacité, elle a participé à toutes les actions de la réserve, qu'il s'agisse de suivi des tortues marines, des oiseaux et des Biohut, ou d'interventions en classe et sur le terrain. Elle a également travaillé à la mise en place d'une exposition de coquillages, avec la création de fiches et de kakemonos. L'AGRNSM la remercie pour sa motivation, son implication et son professionnalisme.

Les structures animales en cours de finalisation



Carla Martinez



Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

Action IP6

– Mettre en oeuvre des actions de gestion sur les espèces en divagation, les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts

Gérer la population de singes verts

La présence croissante des singes verts sur l'île de Saint-Martin pose un défi environnemental et sociétal urgent. Depuis une vingtaine d'années, ces primates se multiplient, particulièrement dans les zones urbanisées de la partie hollandaise, avec des observations s'étendant désormais à la partie française, des Terres Basses à Anse Marcel. Le cyclone Irma a accéléré leur dispersion, mettant ainsi sous pression les écosystèmes locaux, l'agriculture et la vie des habitants.

Début 2023, le gouvernement de Sint Maarten a pris la décision d'euthanasier 450 de ces animaux avant 2025 et a missionné la Sint Maarten Nature Foundation pour ce faire. Un salarié dédié a pour mission de construire des cages, de les poser sur des zones identifiées, de les appâter et enfin de transporter l'animal chez un vétérinaire habilité à l'euthanasier. Avec l'installation de 14 pièges entre janvier et novembre 2023, 108 singes ont été capturés et euthanasiés selon un protocole strict. Les actions se sont concentrées sur des terrains privés, avec le plein accord des propriétaires concernés.

Sur la partie française, la possibilité de voir évoluer la réglementation concernant cette espèce invasive a été évoquée le 18 janvier 2023 à l'occasion d'une rencontre à la préfecture entre la DEAL, la réserve naturelle, la Nature Foundation de Sint Maarten, l'ARS et la collectivité. L'objectif serait d'initier une régulation de cette population de primates sur la partie française. Une seconde réunion s'est tenue le 28 août 2023 à la préfecture, pour aborder plus largement la problématique des espèces exotiques envahissantes, dans l'objectif de mettre en place une stratégie harmonisée à l'échelle de l'île. Les échanges ont réuni responsables vétérinaires, services de l'Etat – services sanitaires, DEAL, préfecture – Igor Rembotte, chef de projet de la Délégation au cadre de vie à la Collectivité ; Verde, gestionnaire de l'écosite, ainsi qu'Eusebio Richardson, agent de la Sint Maarten Nature Foundation opérateur de la régulation en partie hollandaise.

Cette concertation a débouché sur des visites de terrains à Guana Bay et Cole Bay, destinées à évaluer les défis logistiques et sanitaires. L'ambition ? Perfectionner les opérations, sécuriser les intervenants et la communauté, tout en envisageant des études pour mesurer l'impact de ces régulations sur l'économie, l'écosystème et la santé publique de Saint-Martin.

La régulation, bien que nécessaire, a suscité des opinions partagées et l'examen d'alternatives est en cours.

Piège déployé à Sint Maarten



Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

Action IP6

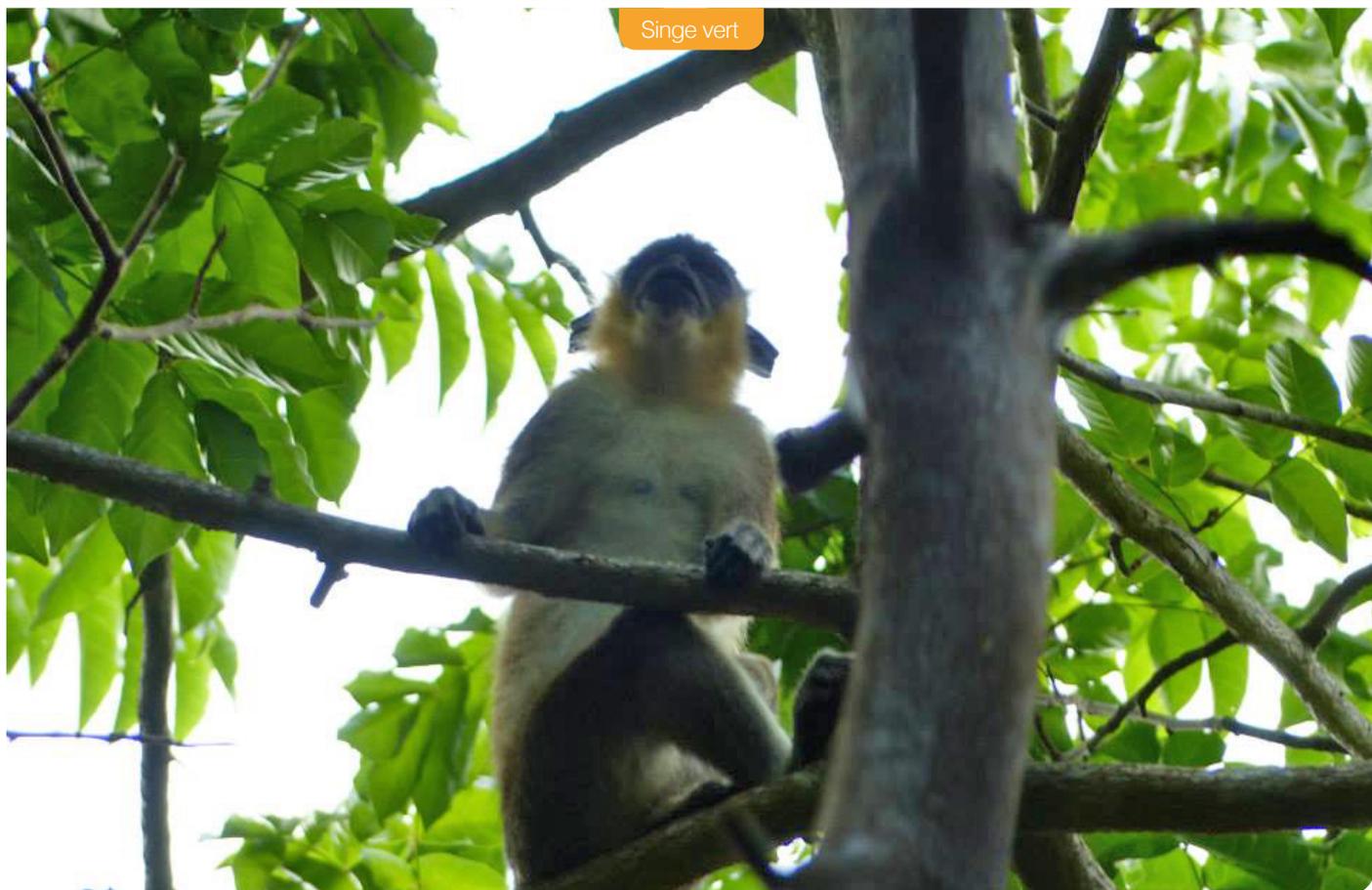
– Mettre en oeuvre des actions de gestion sur les espèces en divagation, les espèces exotiques envahissantes ou leurs impacts

L'AGRNSM avait évoqué le problème en comité consultatif dès 2015, époque à laquelle les singes verts n'étaient pas aussi présents à Saint-Martin, mais une prise de décision s'impose aujourd'hui. Les espèces invasives sont l'une des premières causes de disparition de la biodiversité mondiale. A ce titre, le gestionnaire a pour mission d'en prévenir l'introduction et de gérer les espèces déjà présentes au sein de la réserve. C'est à ce titre que la DEAL l'a sollicité pour contribuer à la mise en place de solutions de gestion durables de

la population de singes à Saint-Martin, de manière harmonisée avec Sint Maarten. Elle doit contribuer à définir une approche adaptée et estimer les moyens humains et financiers nécessaires à cette lutte, qui seront financés par l'État. L'île de Saint-Kitts, envahie par les singes verts, voit depuis plusieurs années son économie agricole durement impactée et a depuis longtemps investi dans diverses actions à différentes échelles, sans avoir réussi à résoudre la question faute d'intervention précoce.

Les singes verts vivent en groupes de 10 à 80 individus, sur un territoire d'environ 2 kilomètres carrés. Un singe adulte pèse aux alentours de 8 kilos pour 50 centimètres de hauteur et peut vivre jusqu'à 13 ans. La gestation dure cinq mois et demi

et la femelle donne vie à un seul petit par portée. Animal omnivore opportuniste originaire d'Afrique sub-saharienne, il consomme fruits, légumes, feuilles, insectes, lézards et œufs, selon la disponibilité des ressources sur son territoire.



Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS 36

– Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites Antilles

Partenariat solide entre l'OFB et l'AGRNSM

Le 6 octobre 2023, l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) a reçu la visite de deux éminents représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB) : Jean-Michel Zammite, directeur des outre-mers, et Fabien Barthelat, délégué territorial de l'OFB aux Antilles. Les deux scientifiques étaient venus promouvoir leurs outils de financement et faire le point sur leur partenariat avec le gestionnaire, notamment à travers le programme éducatif "Te Me Um" – qui inclut l'ac-

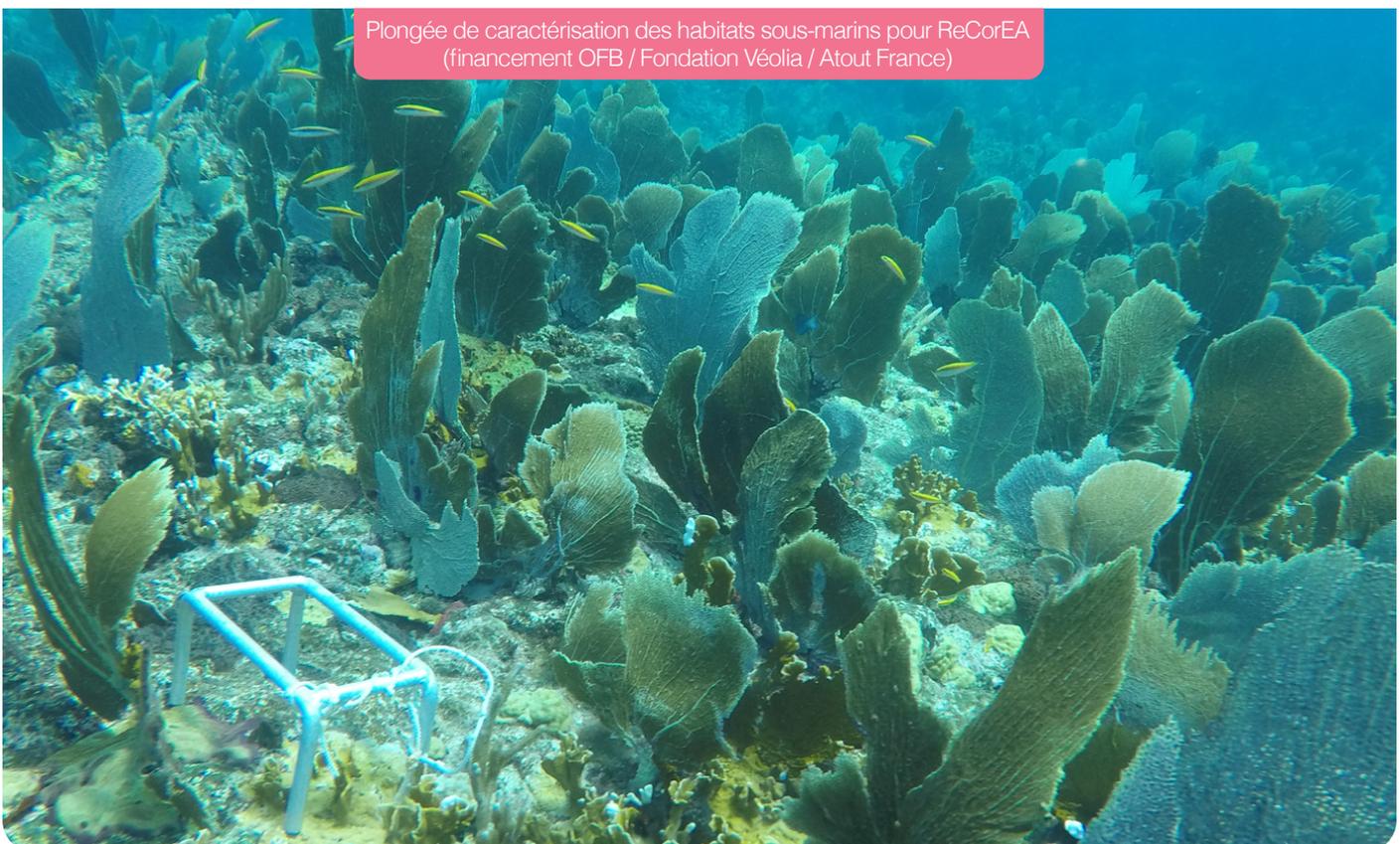
quisition de supports pédagogiques et le financement d'une imprimante 3D – ainsi que le projet "ReCorEA", en faveur de la résilience des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés. Ce projet local piloté par l'AGRNSM, a notamment permis le recrutement de Clément Bonnardel, chef de projet.

Les représentants de l'OFB ont pu lors de cette visite réitérer leur engagement à soutenir la collaboration en cours et ont salué l'excellence du travail mené par l'équipe associative locale.

Un autre aspect du partenariat entre l'OFB et l'équipe de gestion concerne la surveillance. Antony Grolleau, chef de service départemental de police de l'environnement pour l'OFB, coordonne les équipes régionales qui effectuent au moins deux fois par an des interventions ciblant des

domaines clés tels que la chasse, la protection des espèces réglementées, la conservation des habitats naturels et la loi sur l'Eau.

A ces occasions, l'association apporte son appui logistique à ces agents, notamment en matière d'échanges d'informations.



Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Actions CS4, PA8, CC9

- Réaliser le suivi des peuplements de poissons
- Participer aux manifestations locales
- Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN

Assises de la pêche : pas de frontières pour les poissons

L'AGRNSM a participé aux premières assises de la pêche du banc d'Anguilla, organisées le 12 décembre 2023 à l'Anse Marcel, sous l'égide de la préfecture. Cet événement international a rassemblé les pêcheurs et les dirigeants de Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barthélemy et Anguilla, mais également des scientifiques, des gestionnaires d'espaces naturels et des représentants des îles de Saba, Saint-Eustache, Saint-Kitts et Nevis, Antigua, Barbuda et la Guadeloupe, l'objectif étant d'évoquer la nécessité d'une gestion commune et transfrontalière des stocks halieutiques partagés, entre des îles aux réglementations différentes. Chaque territoire a eu l'opportunité de s'exprimer et de présenter ses propres initiatives, tant en matière de conservation des espèces que des techniques encadrant la pêche, la vente de la marchandise, ainsi que l'importation et l'exportation des produits de la pêche. Les DCP (dispositif de concentration de poissons) installés dans les eaux territoriales, et donc dans des eaux étrangères pour certains, ont constitué un sujet épineux, sur lequel il sera nécessaire de travailler, de l'avis général. Le sujet appelle une meilleure collaboration entre professionnels

de la pêche, des modifications réglementaires et des moyens de contrôle adaptés pour une exploitation soutenable et profitable à tous de la ressource.

L'AGRNSM a présenté les résultats du LIFE BIODIV'OM et des études menées grâce aux soutiens financiers de l'Union Européenne, du ministère en charge de l'environnement et de l'Office français de la biodiversité (OFB). L'étude de la colonisation des petits fonds marins côtiers de Saint-Martin par les post-larves de poissons récifaux, ainsi que celle des populations de poissons installées autour de l'île, et en particulier des mérous géants et des mérous de Nassau, ont permis d'ouvrir le débat sur la gestion partagée des stocks de poissons entre les îles.

La dispersion de ces post-larves par les courants présents dans les Caraïbes et les migrations que peuvent faire certaines espèces au cours de leur vie montrent qu'il n'y a pas de frontière et qu'une gestion concertée est indispensable. Le mérou, poisson migrateur, régulateur appartenant au sommet de la chaîne alimentaire, à longue espérance de vie, mais aussi capable de changer de sexe en fonction de son âge, en est l'exemple parfait.

Stand animé par l'AGRNSM aux assises de la pêche du Banc d'Anguille.



Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve



Restitution des résultats du LIFE BIODIV'OM, sur le thème «Mérus une ressource partagée»

Action SP3

– Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police

Plongées virtuelles dans la réserve

L'association de gestion de la réserve naturelle de Saint Martin, le GIP One Shark SXM, l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy et la Sint Maarten Nature Foundation ont chacun tenu un stand destiné à informer le public. L'AGRNSM y a présenté ses projets, parmi lesquels les biohuts – habitat artificiel

pour la faune aquatique – son application faune-sbsm.org, et a invité les plus curieux à une plongée sur les plus beaux sites de plongée de l'île, grâce aux masques de réalité virtuelle à 360°. De nombreux participants sont venus s'informer sur les actions portées, dont le préfet et le président de la Collectivité de Saint Martin.



Plongée virtuelle aux assises de la pêche

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve



Action MS 37

– Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux et nationaux

Vincent Oliva membre du bureau ESN de RNF

Vincent Oliva, responsable pédagogique a eu le plaisir d'être sollicité par l'association des Réserves naturelles de France (RNF) pour intégrer le bureau de la commission éducation et sensibilisation à la nature (ESN). RNF dispose donc à présent, comme elle le désirait, d'un référent outre-mer au sein de cette commission.

Vincent Oliva ainsi que son homologue Sarah Sellier, chargée de mission éducation et sensibilisation pour la réserve naturelle de la Désirade et de Petite-Terre, sont également référents, pour RNF, de la sous-commission aires éducatives pour la zone Antilles-Guyane.

Action MS 36

– Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites Antilles

ReCorEA présenté à l'IFRECOR

Le 13 juin, tous les membres du comité Ifreco du bassin Antilles se sont réunis en visioconférence. Julien Chalifour a représenté l'AGRNSM et partagé les avancées du programme ReCorEA. Ce fut l'occasion de mettre en avant la situation particulière de la Collectivité de Saint-Martin qui, bien que très active en matière de

contribution et de conservation des récifs coralliens, ne disposait toujours pas d'un comité local Ifreco. Finalement, le 4 décembre 2023 a été marqué par la création par arrêté préfectoral de cette instance locale, qui aura à charge la rédaction et l'animation d'un Plan local d'action, bénéficiant d'un soutien financier dédié.



Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action PR2

– Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

Anguilla en visite à la réserve naturelle...

Un groupe de collaborateurs du Anguilla National Trust est venu rencontrer leurs homologues de la réserve naturelle de Saint-Martin les 13 et 14 mars 2023. Ils ont bénéficié d'une présentation générale de la réserve et ont visité la pépinière de palétuviers installée en bordure des Salines d'Orient, avant de se rendre aux Terres Basses, sur le site où la réserve

a récemment pu localiser une espèce que l'on pensait strictement endémique d'Anguilla : *Rondeletia anguilensis*. Le lendemain, ils ont accompagné l'équipe de gestion à Tintamarre, où ils ont participé à la régulation des rats. Avant de repartir vers Anguilla, ils ont proposé à la réserve naturelle de l'accueillir sur leur île.



Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action PR2

– Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

... et Saint-Martin en visite à Anguilla

En réponse à l'invitation du Anguilla National Trust, Julien Chalifour et Aude Berger ont passé 4 jours à Anguilla, du 13 au 16 juin 2023. Ils y ont découvert plusieurs projets scientifiques, telle la pépinière d'essences mellifères créée pour préserver les insectes pollinisateurs et distribués ensuite au public ; les actions de préservation et de restauration des étangs ; la dératisation des îlets ; la gestion de l'espèce endémique *Iguana delicatissima* et les suivis des oiseaux. Le plus important projet, innovant et baptisé "Mainland Island Project" (île dans les terres) réside dans la transformation en réserve naturelle d'une parcelle au sein du Fountain Cavern National Park, en bordure de Shoal Bay. Le travail en cours consiste à sanctuariser environ 4 hectares de terrain vierge, en installant un grillage de protection très fin, afin d'empêcher tout échange entre l'intérieur et l'extérieur. Toutes les espèces de flore et de faune introduites - dont l'iguane commun - vont en être retirées et remplacées par des espèces natives, comme iguana delicatissima, la couresse ou la fameuse *Rondeletia anguilensis*. L'objectif affiché est de permettre la conservation et la présentation au public d'un échantillon de la nature anguillaïse indemne de l'influence de l'Homme.

Les deux agents ont été invités à descendre à 15 mètres sous terre dans la grotte éponyme du National Park, où ils ont pu découvrir plusieurs pétroglyphes amérindiens, deux mares d'eau saumâtre et de nombreux stalactites et stalagmites. Ce lieu unique permettra une mise en valeur du patrimoine naturel et archéologique d'Anguilla.

Descente dans la grotte



Pétroglyphes



Personnel AGRNSM et ATE de St Barthelemy reçus par l'Anguilla National Trust



Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve



Rencontre technique des gestionnaires SPAW à la Romana en 2023

Action MS 39

– Participer aux colloques régionaux, nationaux et internationaux

Première réunion des aires protégées SPAW

Clément Bonnardel a participé au premier atelier du réseau des gestionnaires des aires protégées SPAW à La Romana, en République Dominicaine, du 10 au 12 octobre 2023. Saint-Martin, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ont répondu à l'invitation, ainsi que Sint Maarten, la Colombie, Cuba, les Etats-Unis, Belize, Grenade, Saint-Eustache, Trinidad & Tobago et la République Dominicaine. Bernadette Davis, vice-présidente en

charge de l'environnement, représentait la Collectivité de Saint-Martin, gestionnaire des terrains non-classés en réserve du Conservatoire du Littoral, et Sint Maarten était représenté par la Nature Foundation. Les échanges et les séances de travail ont abordé des sujets tels que les objectifs des membres du réseau, la prise en compte des besoins des gestionnaires, les problématiques communes ou la programmation des actions à plus ou moins long terme.

28 pays de la région caraïbe ont signé le protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife) et se sont engagés, conformément à leur propre législation et réglementation, à prendre sur leur territoire toutes les mesures pour protéger, conserver et gérer de manière

durable les zones ayant besoin d'une protection, ainsi que les espèces animales et végétales menacées. A Saint-Martin, l'AGRNSM, les 12 étangs lagunaires et le sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins ont signé le protocole SPAW en 2012.



Présentation de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin par Clément Bonnardel

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve



Julien Chalifour, président du CSTPN

Action MS 36

- Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites Antilles

Le point annuel du Conseil scientifique local

Une réunion du Conseil scientifique territorial du patrimoine naturel (CSTPN) s'est déroulée en préfecture le 29 novembre 2023 afin de faire le point sur son activité pendant l'année écoulée. Il a notamment été question de la stratégie de gestion de la population de singes verts et de faire le bilan annuel des avis rendus par ce collège de spécialistes pour l'octroi de dérogations espèces protégées. Ce fut également l'occasion de procéder à un vote.

Julien Chalifour président du CSTPN

Organe consultatif créé en 2019, composé de 19 spécialistes désignés pour leur compétences scientifiques et animé par la préfecture, le CSTPN était jusque-là présidé par Michel Vély, directeur des services vétérinaires, récemment parti en retraite. Julien Chalifour, responsable du pôle scientifique à la réserve et alors vice-président assurant l'intérim depuis ce départ, a été élu président. Océane Beaufort, de l'association guadeloupéenne Kap Natirel, chef de projet et coordinatrice du réseau Reguar, a été élue vice-présidente.

Actions MS 36, MS20

- Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites Antilles
- Rechercher de nouveaux moyens de financements

La collaboration avec les décideurs locaux au centre des débats

Réserves naturelles de France (RNF), association qui anime le réseau de gestionnaires de l'ensemble des réserves naturelles françaises, a invité tous ses membres ultramarins à une table ronde en visioconférence, le 10 octobre 2023. L'objectif était pour tous ces gestionnaires de partager leur expérience en matière de collaboration territoriale, qu'il s'agisse de municipalités ou d'autres formes de collectivités territoriales. Julien Chalifour a saisi cette opportunité pour présenter la situation unique de l'île de Saint-Martin. Il a souligné les défis et les opportunités liés à la petite taille de l'île, à sa forte densité démographique, à son économie axée sur le tourisme et aux récentes évolutions de son statut politique. Au final, ces échanges auront permis d'ouvrir de nouvelles pistes d'échange et de collaboration pour une meilleure intégration de la RNN de Saint-Martin au sein du paysage territorial.

┌

Composition et fonctionnement du comité consultatif

└

Le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin

Sa composition et son fonctionnement

Considérant qu'il y avait lieu de renouveler les membres du comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin et de préciser les modalités de fonctionnement de ce comité, le représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a pris un arrêté le 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 2018.

Ainsi, le comité consultatif est renouvelé pour une durée de sept ans à compter du 3 décembre 2019. Il est présidé par le préfet délégué ou son représentant.

Il est composé de trois collèges (22 membres votants) et de 11 personnalités invitées (non votants).

Collège n°1 : représentants de la collectivité de Saint-Martin et d'usagers

- Le président du conseil territorial ou son représentant,
Louis Mussington - louis.mussington@com-saint-martin.fr
- Le membre du conseil exécutif en charge de l'environnement ou son représentant,
Dominique Louisy - dominique.louisy@com-saint-martin.fr
- Un conseiller territorial désigné à cet effet,
Raphael Sanchez-Orozco - raphael.sanchez-orozco@com-saint-martin.fr
- Le président du CESC de Saint-Martin ou son représentant,
Julien Gumbs - julien.gumbs@gmail.com
- Le président de l'association Métimer ou son représentant,
Béatrice Wojcik - polypat.caraibes@gmail.com
- Le représentant du conseil de quartier n°1 ou son représentant,
Jimmy Gumbs - gumbsjimmy@gmail.com
- Le représentant du conseil de quartier n°2 ou son représentant,
Jean-David Richardson - jddrichardson@gmail.com

Collège n°2 : représentants d'administrations et d'établissements publics concernés

- Le directeur de la DEAL de Guadeloupe ou son représentant,
Karil Miksa - karim-miksa@developpement-durable.gouv.fr
- Le directeur de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe ou son représentant,
Mikhail Pantchichikine - mikhail.pantchichikine@agriculture.gouv.fr
- Le directeur de la mer de la Guadeloupe ou son représentant,
Michael Wery - michael.wery@developpement-durable.gouv.fr
- Le vice-procureur près le tribunal d'instance de Saint-Martin,
Yann Burnichon - yann.burnichon@justice.fr
- Le commandant de la compagnie de gendarmerie des Îles du Nord ou son représentant,
Le lieutenant-colonel Wintzer-Wehekind
- Le délégué à l'Outre-mer de l'OFB ou son représentant,
Fabien Barthelat - fabien.barthelat@ofb.fr
- Le délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral ou son représentant, **Alain Brondeau - a.brondeau@conservatoire-du-littoral.fr**

- Le président de la CCISM ou son représentant,
Angèle Dormoy - adormoy@ccism.com
- Le directeur de l'ATE de Saint-Barthélemy ou son représentant,
Sébastien Gréaux - sebastien.greaux@agence-environnement.fr
- Le directeur du sanctuaire Agoa ou son représentant,
Laurie Hec - laurie.hec@afbiodiversite.fr

Collège n°3 : personnalités scientifiques et représentants d'associations de protection de la nature

- **Amandine Vaslet**, docteur en biologie marine
amandine.vaslet@rnsm.org
- **Félix Lurel**, botaniste
felix.lurel@wanadoo.fr
- **Éric Delcroix**, spécialiste tortues marines
ericdelcroix.rnpt@gmail.com
- **Christophe Hénocq**, archéologue
christophehenocq@hotmail.com
- **Mélanie Meijer zu Schlochtern**, manager Sint Maarten Foundation
Manager@naturefoundationsxm.org

Personnalités invitées :

- Le préfet de la région Martinique ou son représentant,
Stanislas Cazelles - stanislas.cazelles@martinique.pref.gouv.fr
- Le représentant du gouvernement de Sint Maarten en charge de l'environnement,
Egbert Doran - Egbert.Doran@sintmaartengov.org
- Le directeur du CarSPAW ou son représentant,
Sandrine Pivard - Sandrine.PIVARD@developpement-durable.gouv.fr
- La présidente de l'office du tourisme ou son représentant,
Valérie Damaseau - valerie.damaseau@com-saint-martin.fr
- Le président du comité des pêches ou son représentant (dès création de ce comité)
- Le président de l'association des passeurs de Pinel ou son représentant,
Vanion Hodge - vivian.hodge@hotmail.fr
- Le président de l'association Megaptera ou son représentant,
Michel Vély - megapteraone@hotmail.com
- **Anthony Levesque**, ornithologue
anthony.levesque@wanadoo.fr
- **Jenn Yerkes**, présidente de l'association Les Fruits de Mer,
info@lesfruitsdemer.com
- **Audrey Barbes**, présidente de l'association Clean Saint-Martin,
Audy_1988@yahoo.fr
- **Georges Gumbs - georges.gumbs@gmail.com**

Le rôle du comité consultatif est de donner un avis au préfet sur le fonctionnement de la réserve naturelle, sur sa gestion, sur les conditions d'application des mesures et sur les autorisations et décisions prévues par le décret de création de la réserve.

Le comité consultatif est consulté pour donner un avis sur le plan de gestion, son renouvellement et sa mise en œuvre.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut inviter toute personne susceptible de l'éclairer dans ses réflexions.

Afin d'assister le gestionnaire de la réserve et le comité consultatif, le conseil scientifique territorial du patrimoine naturel de Saint-Martin est désigné pour tenir lieu de conseil scientifique de la réserve.

Le gestionnaire de la réserve adressera chaque année un compte-rendu d'activité, un bilan financier et un budget prévisionnel au préfet, président du comité consultatif.

Le secrétariat du comité est assuré par le gestionnaire de la réserve.

Rapport d'activités de l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin - 2023 -

11-13 rue Barbuda, Hope Estate
97150 Saint-Martin

www.reservenaturelle-saint-martin.com

Facebook : www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin

Photos : © Réserve naturelle de Saint-Martin
© Julien Chalifour